

Conseil municipal du 25 mai 2023

Procès-verbal des débats

**Le Conseil Municipal se compose de 35 membres.
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35.**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni publiquement, à partir de 21h00, sous la présidence de Mme Nessrine MENHAOUARA, Maire.

La publicité de la séance a été réalisée via une diffusion vidéo en simultanée sur les réseaux sociaux de la Ville de Bezons.

Étaient présents :

Mme Nessrine MENHAOUARA Maire, M. Kévin CUVILLIER Adjoint, Mme Michèle VASIC Adjointe, M. Gilles REBAGLIATO Adjoint, Mme Linda DA SILVA Adjointe, M. Danilson LOPES Adjoint, M. Jean-Marc RENAULT Adjoint, Mme Adeline BOUDEAU Adjointe, Mme Sandès BELTAIEF Adjointe, M. Mohsen REZAEI Adjoint, Mme Nadia AOUCHICHE Adjointe, Mme Martine GENESTE Conseillère municipale, M. Michel BARNIER Conseiller municipal, M. Eric DE HULSTER Conseiller municipal, Mme Farida ZERGUIT Conseillère municipale, Mme Sophie STENSTRÖM Conseillère municipale, M. Frédéric PEREIRA LOBO Conseiller municipal, M. Kevin HARBONNIER Conseiller municipal, M. Pascal BEYRIA Conseiller municipal, Mme Florence RODDE Conseillère municipale, Mme Paula FERREIRA Conseillère municipale, Mme Isabel DE BASTOS Conseillère municipale, M. Dominique LESPARRE Conseiller municipal, Mme Florelle PRIO Conseillère municipale, M. Frédéric FARAVEL Conseiller municipal, M. Marc ROULLIER Conseiller municipal, Mme Ranjita MUDHOO Conseillère municipale, Mme Marjorie NOEL Conseillère municipale, M. Salim EL AKOUI Conseiller municipal

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jérôme RAGENARD a donné pouvoir à Mme Sophie STENSTRÖM
M. Dejan KRSTIC a donné pouvoir à M. Frédéric FARAVEL
M. Arnaud GIBERT a donné pouvoir à Mme Marjorie NOEL
M. Christian HOERNER a donné pouvoir à Mme Nadia AOUCHICHE
M. Martin LOLO a donné pouvoir à Mme Florelle PRIO
Mme Stéphanie CHASSANG a donné pouvoir à M. Marc ROULLIER

Secrétaire de séance : M. Gilles REBAGLIATO

Mme la Maire : Bonjour, bonsoir plutôt, à toutes et à tous. Nous allons démarrer la séance du Conseil municipal de ce soir. Monsieur Rebagliato, pourriez-vous commencer l'appel s'il vous plaît ?

L'appel est effectué.

Mme la Maire : Merci, Monsieur Rebagliato. Merci de la présence de toutes et tous.

Quelques éléments juste avant de commencer l'ordre du jour. En préambule, quelques informations concernant la municipalité. Tout d'abord, je voudrais présenter mes félicitations au service événementiel et aux associations partenaires pour la Journée afro-caribéenne qui a été un très grand succès, tant par la qualité des stands et des animations que par celle des personnalités présentes, à commencer par celle de Monsieur l'Ambassadeur du Congo, que je remercie encore pour sa très intéressante intervention du matin. Cette journée s'inscrivait dans notre volonté de nous intégrer au mouvement humaniste de célébration de l'abolition de l'esclavage et suite à la cérémonie du 10 mai, un collectif est en formation pour porter le projet d'une stèle financée par une souscription.

Sur un tout autre sujet, j'ai eu le plaisir de recevoir de nombreux professionnels de santé avant-hier en mairie, dans le cadre d'un projet de communauté professionnelle territoriale de santé. Avec la cinquantaine d'invités à avoir répondu présents lors de cette réunion pilotée par Madame Rodde, notre élue à la santé, par des services, notamment le CMS, et surtout les professionnels de santé, nous avons pu définir des pistes qui devraient nous permettre de répondre à une demande en constante augmentation, alors même que les politiques de santé des dernières décennies ont créé les difficultés que connaissent tous les territoires en matière d'offre médicale. Cette CPTS est un outil utile qui se conjuguera à la réalisation d'un nouveau Centre Municipal de Santé qui devrait voir le jour d'ici deux ans.

Dans les semaines à venir, de nombreuses activités associatives et culturelles vont permettre aux Bezonnais de se retrouver : Fête des voisins, gala de l'école de musique et de danse, Journée de la philosophie, représentations scolaires, et bien d'autres actions qui font que notre salle Elsa-Triolet est occupée chaque week-end et souvent plusieurs fois par semaine.

C'était le cas par exemple hier avec la Journée de l'accès au droit, qui a répondu à une attente très forte de nombreux habitants. Merci à Pascal Beyria et aux services pour l'organisation de cet événement, notamment la maison France services que nous avons mise en place et inaugurée l'année dernière. Ces nombreuses activités sont la démonstration de la vigueur du monde associatif bezonnais et de l'accompagnement de la municipalité auprès des bénévoles qui participent activement au vivre ensemble.

Je vous invite aussi à être présents à la seconde édition de la Fête de la musique dans notre ville. Vous savez que c'est une fête qui n'était pas fêtée à Bezons jusqu'à présent, et donc depuis l'année dernière nous l'organisons. Donc il y aura un podium exceptionnel qui proposera un orchestre de 11 musiciens autour des grands standards de la soul music des années 70. Rendez-vous donc le 21 juin au cœur de ville pour fêter avec nous la Fête de la musique.

Enfin, concernant le Conseil municipal, je vous rappelle qu'un Conseil municipal exceptionnel se tiendra le 9 juin pour la désignation des grands électeurs supplémentaires et des suppléants appelés à voter en septembre pour les élections sénatoriales.

Nous allons à présent ouvrir le Conseil municipal et débiter son ordre du jour.

Dossier n° 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 avril 2023

Mme la Maire : Premier point : approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 avril, est-ce qu'il y a des remarques s'il vous plaît ? Monsieur Faravel.

M. Faravel : Merci Madame Menhaouara. Juste pour rappeler que comme nous avons refusé de siéger lors du dernier Conseil municipal, nous ne prendrons pas part au vote sur le compte-rendu qui nous est soumis.

J'en profite cependant pour noter qu'il y a eu plusieurs dysfonctionnements importants dans la convocation du Conseil municipal de ce soir et les convocations aux Commissions municipales du début de semaine. Certains conseillers municipaux ont reçu un mail de convocation, d'autres non. Certains ont reçu un dossier papier, d'autres non. Certains n'ont rien reçu du tout. Quant à – je vais lui couper l'herbe sous le pied – Madame Noël, elle n'avait pas été convoquée à l'une des Commissions du Conseil municipal dont elle était membre. Voilà, j'espère que c'était juste un dysfonctionnement passager.

Mme la Maire : Bien, ça devient une remarque traditionnelle de votre part. Non, non, à chaque fois on a toujours des problèmes de convocation : les Commissions ne sont pas convoquées, vous n'êtes pas convoqués, vous ne venez pas, les réunions, vous n'êtes pas au courant, les invitations vous ne les avez pas, et puis certains ont les dossiers en papier et d'autres ne les ont pas.

Je rappelle que sur les dossiers en papier vous en avez fait, certains d'entre vous, la demande. Tous ceux qui n'ont pas fait une demande pour l'avoir en papier, vous le recevez comme tout le monde en version numérique.

La police municipale... est-ce que le respect ça vous dit quelque chose ?

M. Faravel : *Intervention hors micro*

Mme la Maire : Non. Le respect, c'est d'abord respecter cette instance, respecter la maire que je suis. Vous avez posé une question, je vous réponds. Vous avez le droit de reprendre la parole, vous avez le droit de reprendre la parole. Si vous n'êtes pas d'accord avec ce que je dis, vous demandez à nouveau la parole et je vous la donne. Et quand on a clos ce sujet-là, on passe au point suivant.

Maintenant, ce n'est pas parce que vous avez décidé de faire de vos mensonges et contre-vérités une vérité que forcément, voilà. C'est devenu votre vérité, vous savez, c'est les réalités ou les vérités alternatives à la Trump, très bien, dont acte. Mais nous à un moment donné on a des éléments factuels. Les logiciels nous disent que les éléments ont été reçus, les convocations ont été envoyées, les policiers assermentés disent qu'ils ont déposé les dossiers.

Donc au bout d'un moment, quand vous avez des éléments techniques, factuels ou juridiques qui vous disent le contraire, finalement ce n'est que votre parole contre plusieurs preuves factuelles qui répondent à cette critique. De toute façon, ça ne changera pas votre opinion. Et nous allons avancer sur ce dossier-là.

Pardon ? Non, je ne vais pas vous donner la parole puisque vous êtes intervenu pendant que je parlais donc vous êtes exprimé, donc non. Mais je vous invite à respecter les règles pour les dossiers suivants. Bon, on va faire le Conseil municipal comme ça ? Bon.

Donc nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Donc on a le vote des élus de la majorité plus Madame Mudhoo, et les autres, je ne sais pas ce qu'ils font. Ça n'existe pas, la non-prise de part au vote, c'est soit une abstention soit un vote contre. Non, ça n'existe pas juridiquement, je vous l'ai déjà expliqué – mais ce n'est pas grave.

Interventions hors micro

Mme la Maire : Donc c'est comptabilisé comme une abstention. Apprenez à parler, Madame Noël. Le respect, la politesse, voilà.

Interventions hors micro

Mme la Maire : On peut faire le focus sur leur prise de parole ? Comme ça au moins, les Bezonnais verront le manque de respect et le manque de politesse qui règnent dans cette salle.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés,

Nombre d'abstentions : 12

M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, M. KRSTIC, M. LESPARRÉ, Mme PRIO, M. GIBERT, M. FARAVEL, M. ROULLIER, Mme NOEL, M. LOLO, Mme CHASSANG

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 avril 2023.

Dossier n° 2 - Acquisition de la parcelle AM n° 10 située chemin de Halage

Mme la Maire : Allez, dossier numéro 2, alors acquisition de la parcelle AM numéro 10 située sur le chemin de halage. Dans le cadre de l'aménagement des berges de Seine et notamment du chemin de halage entre Carrières-sur-Seine et Bezons, et ce afin d'améliorer l'aménagement des berges de Seine comme je le disais, il est demandé à la Ville, enfin la Ville a sollicité les consorts Riant, propriétaires de la parcelle cadastrée AM numéro 10 d'une surface d'environ 1 860 mètres carrés, afin d'envisager son acquisition.

Les propriétaires ont répondu favorablement. Ils ont proposé à la commune d'acquérir ce terrain au prix de 74 400 euros TTC, soit 40 euros le mètre carré. Il est précisé que s'agissant d'une acquisition d'un bien d'un montant inférieur à 180 000 euros, il n'y a pas lieu de solliciter l'avis de France Domaines. Donc le Conseil municipal est invité à procéder à l'acquisition et d'autoriser la maire à effectuer toutes les formalités et signer tous les actes à intervenir. Voilà.

Est-ce qu'il y a des questions ? Alors, on va changer un peu : Monsieur Roullier et puis Monsieur Faravel.

M. Roullier : Bonsoir à tous. Merci Madame la Maire. C'est pour faire remarquer qu'on a eu très peu d'informations quand même sur le projet d'aménagement des berges de Seine. Il y a eu quelques informations, mais tous les conseillers municipaux n'en font pas partie.

Et le projet également qui est proposé par le maître d'œuvre n'a pas été communiqué, donc voilà. C'est regrettable, d'autant plus qu'il y a des discussions sur... Si personne ne conteste la piste cyclable il y a quand même des discussions sur ce sujet puisque je rappelle que le chemin de halage est déjà carrossable et qu'il s'emprunte sans aucune difficulté à vélo.

Donc il y a des contestations, notamment sur le fait que l'on sépare les flux piétons et cyclistes puisque beaucoup pensent qu'il n'y a pas la largeur pour faire ça. Il y a des contestations également sur la question de l'éclairage. Je fais remarquer qu'à Nanterre et à Colombes, en fait le chemin de halage n'est pas éclairé, il y a bien une piste cyclable.

Donc finalement on en est un peu réduits à ces éléments qui circulent mais qui ne sont pas proposés au Conseil municipal : c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur ce sujet-là, par manque

d'information et de débat. Merci.

Mme la Maire : Monsieur Faravel.

M. Faravel : Merci, Madame Menhaouara. Écoutez, c'est assez simple. On nous propose d'acheter un terrain, ce qui en soi est très bien, pour permettre l'aménagement des berges. Le problème, c'est qu'il faudrait encore qu'on soit au courant de quel est le début de projet d'aménagement des berges. Ça ne nous a été communiqué à aucun d'entre nous, ça n'a été communiqué en réalité à quasiment personne à Bezons, sauf qu'il y a un dossier de 100 pages préparé par la Communauté d'agglomération, qui est extrêmement détaillé, qui donne clairement à penser que le dossier est déjà bouclé, que la concertation est, comme souvent ici, de pure forme.

Donc dans ces conditions, moi je suis ravi que Monsieur Roullier puisse avoir déjà tant d'éléments d'information. Si on n'avait pas lu le dossier qu'on nous a refilé sous le manteau de 100 pages, je ne pourrais même pas en dire autant que lui. Donc nous serons contre. Voilà. On ne peut pas voter un achat de terrain dans de telles conditions d'opacité du projet qu'il sous-tend.

Mme la Maire : Madame Noël.

Mme Noël : Oui, merci. Moi j'aurai juste deux petites questions. Il y en a une qui est la même que celle de Monsieur Faravel et de Monsieur Roullier. Qu'en est-il du projet pour faire cette acquisition ? Et surtout, j'avais une autre question, c'est qu'on nous eut présenté une ferme pédagogique : à la fin du stade, on nous avait dit qu'on remplacerait cet espace par une ferme pédagogique et aujourd'hui, trois ans après le mandat, je ne sais pas où est-ce qu'on en est, si c'est toujours d'actualité. Parce qu'en somme, faire quelque chose là-bas je pense que tout le monde est d'accord que c'est nécessaire, il n'y a pas de souci, mais sans visibilité et une opacité si grande que celle-ci, c'est un peu compliqué quand même de voter.

Mettez-vous à la place, même le Bezonnais qui est à la maison, il se dit : « Mais pour faire quoi ? Qu'est-ce qu'on nous propose ? » Donc vous parlez souvent de respecter les budgets engagés, etc., c'est quand même un montant de 75 000 euros, c'est des deniers publics, mais pour faire quoi ? Voilà la question : quel est votre projet, Madame Menhaouara ? Et qu'en est-il de la ferme pédagogique s'il vous plaît ?

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? Bon. La municipalité avec l'agglomération – et c'est une information que je vous ai déjà donnée –, la Ville a confié à l'Agglomération le travail sur les études et la réalisation des travaux d'un projet d'aménagement des berges de Seine.

Donc quel est notre projet ? C'est aménager les berges de Seine. Aménager les berges de Seine, quand on dit qu'il faut les aménager depuis 10, 15, 20 ans et que ça n'a jamais été fait, donc voilà, nous on va le faire, c'est tout.

Sur le projet qui comme je l'ai déjà dit... Il y a une base de travail, et sur la base de ce scénario, il y a une concertation qui est en cours, elle n'est pas finalisée, et des remarques intéressantes ont été faites par différentes parties prenantes, des visites sur le terrain, des réunions, voilà. Et la concertation n'est pas finie. Le projet sera présenté pour les Bezonnais prochainement, quand ils seront amenés à venir consulter le projet et faire également leurs remarques, et suite à ce process de concertation et la prise en compte des remarques, déjà je peux vous dire aujourd'hui entre... le document de 200 pages que vous avez eu « sous le manteau » visiblement, je reprends votre expression, a déjà évolué. Voilà, c'était exactement ce qu'on a dit. On travaille sur un scénario, ça fait réagir, et sur la base de ces réactions, dans le cadre d'une concertation, puisque nous faisons de la concertation, il y a un projet.

Là, ce qui vous est demandé aujourd'hui, c'est pour la phase 2 de l'aménagement des berges de Seine puisque sur les terrains de la partie qui était censée être l'ancien terrain de foot qui ne pouvait pas avoir lieu là-bas puisqu'on était en PPRI et qu'on était sur des terres, des zones naturelles sensibles, etc.,

l'acquisition n'est pas finie. Donc on continue et on poursuit les acquisitions des différentes parcelles. C'est un process long pour justement aménager une ferme pédagogique, c'est toujours le cas.

Après, dernier point encore une fois : la majorité peut travailler avec une opposition quand celle-ci est constructive. Quand celle-ci est irrespectueuse et non constructive, on ne peut pas travailler. Vous vous êtes autoexclus dès le départ de ce projet-là, je le regrette. Vous l'aurez en examen dans les différentes Commissions auxquelles vous êtes convoqués et auxquelles vous ne participez pas toujours.

Et puis, dernier point : on n'est pas en cogestion donc nous gérons, vous critiquez, et on fera le bilan à la fin.

On va passer au vote. Qui s'abstient ? L'opposition de Monsieur Roullier, Madame Noël, Madame Stenström, Monsieur Dehulster s'abstient. Qui vote contre ? Monsieur Lesparre, Madame Prio et Monsieur Faravel s'abstiennent... votent contre. Qui vote pour ? Vote à la majorité, ainsi que Madame Mudhoo. Merci beaucoup.

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 5

M. KRSTIC, M. LESPARRE, Mme PRIO, M. FARAVAL, M. LOLO

Nombre d'abstentions : 7

M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, M. GIBERT, M. ROULLIER, Mme NOEL, Mme CHASSANG

DÉCIDE de l'acquisition de la parcelle cadastrée AM n°10, d'une surface d'environ 1 860 m², située chemin du halage et appartenant aux conjoints Riant, pour un montant de 74 400 € TTC, sans compter les frais de notaires à la charge de la Commune.

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes formalités et signer tous les actes à intervenir, ainsi que tous les documents et demandes d'autorisation en résultant.

PRÉCISE que les crédits en résultant sont inscrits au budget communal.

Dossier n° 3 - Bien sans maître – incorporation dans le domaine privé communal – parcelle AL n° 77 – 13 boulevard du Général-Delambre 95870 Bezons

Mme la Maire : Dossier 3, c'est un bien sans maître, donc il y a un bien qui a été identifié comme sans maître au 13 boulevard du Général-Delambre, c'est la parcelle cadastrée AL numéro 77. Donc il est demandé l'incorporation dans le domaine privé communal de la parcelle cadastrée, et cette incorporation sera constatée par la prise d'un arrêté municipal. Donc il y a des délais de six mois qui sont donnés pour qu'on puisse prouver le constat réalisé par la police municipale et qu'on puisse prouver que ça reste un bien sans maître. Pour le moment il est présumé sans maître. Voilà.

Je rappelle que ce terrain est dangereux puisqu'il est à côté d'une usine qui utilise des produits chimiques où il y a eu il y a quelques années un incendie qui a été fort bien maîtrisé par les pompiers, et que ce logement, c'est une petite maison qui est abandonnée et souvent et irrégulièrement squattée avec des gens qui font un peu n'importe quoi, utilisent le feu, etc., et donc il y a un risque de danger très très important.

Donc on a fait toutes les recherches nécessaires aujourd'hui, on n'a pas trouvé de contact, d'héritier, et donc nous avons lancé cette procédure de bien sans maître pour essayer de sécuriser les alentours de cette usine qui est une usine importante. Voilà. Est-ce qu'il y a des questions ? On passe au vote. Qui

s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés,

DÉCIDE de l'incorporation dans le domaine privé communal de la parcelle cadastrée AL n°77, située 13 boulevard du Général Delambre.

PRÉCISE que cette incorporation sera constatée par la prise d'un arrêté municipal.

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures afférentes et à signer tous actes relatifs à ce dossier.

Dossier n° 4 - Avis sur le projet d'augmentation de la capacité de la chaufferie exploitée par la société Argeval située 17 rue de l'Angoumois à Argenteuil

Mme la Maire : Avis sur le projet d'augmentation de la capacité de la chaufferie exploitée par la société Argeval située au 17 rue de l'Angoumois à Argenteuil : c'est Monsieur Barnier. Est-ce qu'on peut donner un micro à Monsieur Barnier ici, s'il vous plaît ?

M. Barnier : Merci Madame la Maire. La société Argeval a repris depuis 2011 l'exploitation d'une chaufferie créée en 1989, située 17 rue de l'Angoumois à Argenteuil. Ce site produit de l'eau chaude destinée à alimenter les réseaux de chaleur des communes d'Argenteuil et de Bezons.

La société Argeval a ainsi pour projet l'augmentation de la capacité de la chaufferie de ce site en remplaçant les deux générateurs existants par deux autres générateurs de technologie plus récente et de puissance unitaire supérieure.

Ce projet de remplacement d'équipements spécifiques ne nécessite pas d'extension géographique du site mais conduit à une modification administrative de l'établissement vis-à-vis de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. De par cette nomenclature des installations classées pour le respect de l'environnement, le projet est soumis à la procédure de demande d'autorisation environnementale qui prévoit une enquête publique avec commissaire enquêteur qui a eu lieu du 27 mars au 27 avril 2023.

Comme le prévoit également l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique relative à ce projet du 22 février 2023, les Conseils municipaux des communes concernés, dont Bezons, sont appelés à formuler un avis sur le dossier.

En synthèse, les principaux enjeux environnementaux identifiés par l'autorité environnementale pour ce projet sont : impacts sur l'eau : raccordement au réseau d'alimentation et d'assainissement, présence d'un bassin de rétention avant le rejet en assainissement, présence d'un séparateur en hydrocarbure avant le rejet en assainissement ; impacts sur l'air : respect en situation future des concentrations maximales pour les émissions atmosphériques issues des gaz de combustion des installations de production de chaleur ; impact sur les sols et le sous-sol : pas d'émission de résidus dans le sol ou le sous-sol susceptible d'en engendrer de la pollution, stockage limité de certains produits liquides potentiellement polluants sur sol étanche avec rétention ; impacts sur la santé : valeurs de rejet estimées nettement inférieures aux valeurs limites d'exposition de l'arrêté préfectoral et aux concentrations actuelles.

Au niveau environnemental, le projet de raccordement au réseau de chaleur de Bezons aura une incidence positive avec une diminution de l'impact carbone. Les abonnés du réseau de Bezons vont bénéficier de la chaleur du chauffage et de l'eau chaude sanitaire du réseau de distribution, ce qui évitera l'installation de chaudières individuelles. Une mise en place de ce réseau de chaleur participera

à la lutte contre la précarité énergétique par un service compétitif et une tarification stable.

Sur l'ensemble de ces éléments d'information, le Conseil municipal est invité à émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation d'exploitation d'installation classée pour la protection de l'environnement pour le remplacement de deux générateurs sur le site de la chaufferie exploité par la société Argeval, 17 rue de l'Angoumois à Argenteuil.

Mme la Maire : Merci. Je crois qu'on a déjà donné le micro à Monsieur Faravel donc on va lui laisser la parole.

M. Faravel : Merci Madame Menhaouara, merci Monsieur Barnier pour cette présentation. On est très favorables au réseau de chaleur et à son développement à Bezons, donc dans l'absolu cette extension de la capacité ne peut que nous agréer.

Cependant il y a deux petits trucs qui me chiffonnent et qui va emporter notre vote ce soir, soit pour, soit abstention, c'est que normalement on aurait dû voter dans les 15 jours qui suivaient l'enquête publique, ce qui n'est pas le cas.

Deuxièmement, après une enquête publique normalement il y a un rapport du commissaire enquêteur et on ne l'a pas non plus. Donc il nous manque un certain nombre d'éléments pour pouvoir juger, tout comme il nous manque des éléments sur plus de détails sur le calendrier, sur la répartition des coûts, etc.

J'aimerais quand même aussi préciser une chose : autant on a en ce moment une enquête publique sur la commune qui offre toutes les facilités d'accès, en tout cas d'un point de vue numérique, avec un accès complet aux dossiers qu'on nous soumet, aussi incomplet soit-il, celui-ci. J'aimerais quand même préciser que les conditions de l'enquête publique sur ce sujet-là, c'était autrement plus complexe pour les Bezonnais d'y accéder, et que ce n'est pas forcément... ce n'est pas la Ville de Bezons qui est en première ligne là-dessus – mais ce n'est pas forcément la meilleure chose à faire.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Madame Stenström.

Mme Stenström : Merci, bonsoir. Effectivement, on a relevé les mêmes points, à savoir que je vais vous prendre l'article 6 ,pour être très précise, de l'arrêté préfectoral où il est indiqué : « Les conseillers municipaux des communes susmentionnées sont appelés à formuler leur avis dès l'ouverture de l'enquête publique ou au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique. », et juste en dessous il est indiqué que les registres d'enquête sont clos le 27 avril. Nous sommes le 25 mai donc ça fait un mois et pas 15 jours : déjà, interrogation par rapport à ça. Je pense que les services vont pouvoir nous éclairer pour savoir en quoi ça peut mettre en difficulté.

Autre chose également : bien sûr on est tout à fait en phase avec ce mode de chauffage, mais effectivement, le rapport du commissaire enquêteur, on ne l'a pas. Mais surtout, auraient dû a minima être annexés à cette délibération l'enquête publique, les documents de l'enquête, qu'on n'a pas non plus. Voilà, donc j'attends vos réponses. Merci.

Mme la Maire : Monsieur Lesparre.

M. Lesparre : Oui, alors au risque de vous déplaire Madame la Maire, moi je découvre les documents aujourd'hui, je les ai réclamés. Une convocation était soi-disant arrivée dans ma boîte, c'est la faute du facteur certainement parce que tout a été contrôlé. Toujours est-il qu'aujourd'hui je suis amené à découvrir ce document le jour du Conseil et pendant le Conseil municipal. Que ça vous plaise ou pas, c'est la réalité.

Ensuite, quand je lis ce rapport, on a l'habitude, on en a déjà eu un comme ça, voire deux

précédemment, mais dans ces documents il y avait aussi des zones sur lesquelles les Bezonnais allaient pouvoir bénéficier de ces réseaux de chaleur et les ensembles de logements sur lesquels ils allaient, comment dire, pouvoir être irrigués. Or, nous n'avons pas ces éléments dans ce document, sauf évidemment à lire très vite. On a les orientations des travaux. On a plutôt l'impression que ce document descriptif est un document descriptif de voirie qui dit là où vont être des travaux, là où vont se trouver les trottoirs améliorés, etc., mais assez peu le fait sur lequel les Bezonnais vont pouvoir bénéficier de ce réseau de chaleur.

Mme la Maire : D'autres remarques ? Non ? Bon, la première chose, c'est que le registre dans le cadre de l'enquête publique sur Bezons a été ouvert pendant le délai légal. Il y a eu zéro personne qui est venue faire des remarques, il n'y a personne qui est venu. Deuxième chose : nous n'avons pas le rapport du commissaire enquêteur, nous ne l'avons pas reçu. Troisième point : l'ensemble des demandes auxquelles vous faites référence sont accessibles, comme c'est indiqué dans le dossier sur le site de la préfecture. Voilà.

Sur vos convocations, Monsieur Lesparre, moi je ne sais pas quoi vous dire. Tout ce que je sais, c'est que votre convocation est partie, et elle part comme chaque fois au même lieu, à la même adresse, selon les mêmes procédures – donc faites les vérifications.

On va passer au vote. On va passer au vote. Qui s'abstient ? Je ne cherche pas à faire le débat avec vous donc donnez-moi votre position de vote, c'est tout. Donc, qui s'abstient ? Madame Noël, Madame Prio, Monsieur Faravel, Monsieur Lesparre, Madame Stenström, Monsieur Dehulster s'abstiennent. Qui vote contre ? Non, personne ? Qui vote pour ? Vote à la majorité, ainsi que Monsieur Roullier et Madame Mudhoo.

Le Conseil Municipal,

**A l'unanimité des votes exprimés,
Nombre d'abstentions : 10**

M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, M. KRSTIC, M. LESPARRE, Mme PRIO, M. GIBERT, M. FARAVAL, Mme NOEL, M. LOLO

ÉMET un avis favorable sur la demande d'autorisation d'exploitation d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) pour le remplacement de deux générateurs présents sur le site de la chaufferie exploitée par la société Argeval, 17 rue de l'Angoumois à Argenteuil.

Dossier n° 5 - Signature d'une convention tripartite entre le Conseil départemental du Val-d'Oise, la commune d'Argenteuil et la commune de Bezons pour la requalification de la RD 41

Mme la Maire : Dossier 5, signature d'une convention tripartite entre le Conseil départemental, la Commune d'Argenteuil et la Commune de Bezons pour la requalification de la RD 41. C'est toujours Michel Barnier, à vous la parole Monsieur Barnier.

M. Barnier : Merci, Madame la Maire. Le Conseil départemental du Val-d'Oise, gestionnaire de la RD 41 boulevard du Général-Delambre, a pour projet de requalifier l'ensemble de la voie située entre la section comprise depuis la RD 311 et la rue Michel-Carré ainsi que la reprise du profil routier, la création de trottoirs ainsi que la préfiguration de futures bandes cyclables.

Cette convention est convenue entre le Conseil départemental du Val-d'Oise, la Commune d'Argenteuil et la Commune de Bezons. Il est convenu que le Département assurera l'intégralité des missions relevant de la maîtrise d'ouvrage en son nom propre. Dans le cadre de l'opération, les travaux portent sur la réalisation : sur la RD 311, création d'un carrefour à feu permettant les échanges entre la RD 311 et le boulevard du Général-Delambre, création d'une voie affectée en tourne-à-droite dans le sens Argenteuil boulevard du Général-Delambre, création d'une voie en tourne-à-gauche dans le sens Bezons boulevard du Général-Delambre ; sur le boulevard du Général-Delambre RD 41 : réfection

complète de la structure de chaussée, création de trottoirs de chaque côté de la voie, réaménagement des stationnements, préfiguration des bandes cyclables de chaque côté de la voie, enfouissement des réseaux ; sur la rue Michel-Carré : réfection complète de la structure de chaussée au niveau du carrefour, création d'une traversée piétonne sécurisée côté ouest, remise à neuf de l'éclairage public et du mobilier urbain, création d'îlots végétalisés.

Le coût total des travaux est estimé à 1,3 million d'euros hors taxes, soit 1,56 million d'euros TTC. Le Département supportera seul le coût de la taxe sur la valeur ajoutée, soit 260 000 euros pour l'ensemble des dépenses inhérentes à l'opération. À ce titre, le Département est réputé seul attributaire du Fonds de compensation pour la TVA. Pour mémoire, un financeur tiers privé, Terra Nobilis, a formulé une offre de concours à hauteur de 60 % du montant estimé de l'opération, soit un montant plafonné de 780 000 euros hors taxes.

Cet accord a fait l'objet d'une convention d'offre de concours numéro 22-1522, conclu entre le Département et Terra Nobilis en date du 6 mai 2022. 40 % du montant de l'opération, soit 520 000 euros hors taxes, restent donc à financer et sont répartis comme suit : Département du Val-d'Oise 364 000 euros hors taxes soit 28 % du montant global de l'opération, commune d'Argenteuil 106 000 euros hors taxes soit 8,2 % du montant global de l'opération, commune de Bezons 50 000 euros soit 3,8 % du montant global de l'opération.

La répartition du règlement est prévue selon l'échéancier ci-dessous : versement de 50 % de sa contribution aux travaux à l'émission lors du service de démarrage des travaux, soit 25 000 euros ; versement du solde de sa contribution aux travaux à réception des ouvrages.

En conclusion, sur la base de l'ensemble de ces éléments d'information, le Conseil municipal est invité à approuver les termes de la convention relative aux modalités techniques, administratives et financières de la réalisation de travaux sur Route Départementale pour la requalification de la RD 41 boulevard du Général-Delambre entre la RD 311 et la rue Michel-Carré sur les communes d'Argenteuil et de Bezons ; autoriser Madame la Maire à signer la convention ci-annexée, ainsi que tous les actes, documents et avenants y afférents.

Mme la Maire : Merci. Monsieur Faravel.

M. Faravel : Oui, merci Madame Menhaouara, merci Monsieur Barnier pour cette présentation. En Commission municipale lundi soir, j'ai posé une question qui me paraît quand même assez importante, c'était de connaître le calendrier des travaux. On n'a pas été en capacité de m'apporter la réponse. On m'a dit : « Ce sera en 2023. » La moitié de l'année est déjà passée ou presque, donc j'espère qu'on va très rapidement avoir un calendrier plus détaillé.

Par contre, étant donné que c'est un endroit où a priori on va continuer à avoir différents types de circulations, différents types de mobilités, c'est-à-dire véhicules automobiles et vélos, il aurait été de bon aloi que le Département, puisque c'est quand même le Département qui est en première ligne là-dessus, même si la Ville de Bezons est associée, que le Département consulte un peu les associations, les collectifs vélo pour faire un peu de concertation et pour éviter que l'on ait par exemple sur l'encadrement, enfin sur ce qui semble être prévu pour les travaux, ici un simple marquage au sol mal positionné avec des stationnements dans un nœud autoroutier – enfin, autoroutier, c'est une voie rapide mais bon, quand même –, enfin voilà, comprenez qu'on puisse être préoccupés.

Mme la Maire : D'autres questions ? Non ? Les travaux sont prévus pour fin 2023, nous informe le Département. Fin 2023, pas avant. C'est un ouvrage du Département et le Département nous informe que début des travaux fin 2023. On va passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Monsieur Faravel, Madame Prio, Monsieur Lesparre, Madame Noël, Madame Stenström et Monsieur Dehulster votent contre. Qui vote pour ? Majorité, Monsieur Roullier et Madame Mudhoo.

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés,

Nombre de voix contre : 10

M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, M. KRSTIC, M. LESPARE, Mme PRIO, M. GIBERT, M. FARAVAL, Mme NOEL, M. LOLO

APPROUVE les termes de la convention relative aux modalités techniques, administratives et financières de réalisation de travaux sur route départementale pour la requalification de la RD 41 (Boulevard du Général Delambre) entre la RD311 et la rue Michel Carré sur les communes d'Argenteuil et de Bezons.

AUTORISE Madame La Maire à signer la convention, ci-annexée, ainsi que tous les actes, documents et avenants y afférents.

DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget communal.

Dossier n° 6 - Signature d'un protocole d'accord entre Indigo, COGEDIM et la Ville dans le cadre de l'exploitation du parc de stationnement situé au Cœur de ville

Mme la Maire : Dossier 6, signature d'un protocole d'accord entre Indigo, COGEDIM et la Ville dans le cadre de l'exploitation du parc de stationnement situé au cœur de ville. Madame Paula Ferreira. Est-ce qu'on peut donner à Madame Ferreira le micro ici s'il vous plaît ?

Mme Ferreira : Merci Madame la Maire. Dans le cadre du projet Cœur de ville, COGEDIM a réalisé un programme immobilier à Bezons situé entre les rues Parmentier, René-Rousseau, Gabriel-Péri, Francis-de-Pressensé et Camille-Claudé, dans lequel Indigo exploite le parking de stationnement dénommé « Cœur de ville », ouvert au public. Afin de rendre le cœur de ville plus attractif, les négociations tripartites ont eu lieu à la demande de la Ville entre COGEDIM, Indigo et la Commune de Bezons pour instaurer une gratuité partielle du stationnement qui n'était pas prévue à l'origine du projet. Ce présent protocole a donc pour objet d'instaurer une gratuité pour les usagers du parc de stationnement entre les sociétés Indigo infra en tant que propriétaire et exploitant du parc de stationnement, et COGEDIM en tant que promoteur immobilier.

Le protocole d'accord prend effet à la date de la signature des présentes jusqu'au 17 février 2024. À l'issue de cette période, le protocole prendra fin de plein droit et sans aucune formalité de l'une, quelconque, des parties.

Ainsi, la société Indigo infra s'engage à inscrire dans sa grille tarifaire horaire un principe de gratuité du premier quart d'heure, à prévoir pendant la durée du protocole un second quart d'heure de gratuité négocié par la municipalité, et de mettre en place une gratuité de stationnement au titre de quatre samedis en 2023 définis par la Ville, correspondant aux périodes des soldes d'hiver et d'été, la rentrée scolaire ainsi qu'un samedi avant Noël, et ce pour tout usager sans conditions particulières.

Les engagements de COGEDIM sont de prendre en charge le coût correspondant à la mise en place de ce quart d'heure de gratuité. La Commune de Bezons, elle, s'engage à communiquer sur les périodes de gratuité mises en place, à autoriser après la concertation l'installation de totems directionnels. Cette autorisation reste précaire et révoquant, et aucun emplacement ne peut être validé sans l'accord de la Ville, l'occupation du domaine public étant par ailleurs soumis au paiement des droits de voirie qui en découlent.

En conclusion, sur la base de l'ensemble de ces éléments d'information, le Conseil municipal est invité à approuver les termes du protocole d'accord entre les sociétés Indigo infra, COGEDIM et la Commune de Bezons, et d'autoriser Madame la Maire à signer le protocole d'accord ci-annexé, ainsi que tous les

actes, documents et avenants y afférents.

Mme la Maire : Merci. Madame Noël a demandé la parole.

Mme Noël : Je vous remercie. Donc il s'agit de petites questions de compréhension. On entend que va être inscrit dans la grille tarifaire un principe de gratuité du premier quart d'heure, ça j'entends, et qu'il va être prévu, d'après le protocole, qu'un second quart d'heure de gratuité sera fait à la demande de la Ville.

Est-ce que ce quart d'heure de gratuité sera directement lié au premier quart d'heure, ou il faudra avoir fait plus d'un quart d'heure... du moins plus d'une demi-heure pour y avoir droit ? Ce n'est pas très clair. Je pense que vous n'avez pas compris, mais je reposerai ma question après.

Concernant après les quatre samedis (soldes d'hiver, d'été, la rentrée scolaire, avant Noël) : soldes d'hiver, c'est déjà fait. Donc il reste soldes d'été, rentrée scolaire, Noël. Est-ce qu'on n'aurait pas un autre samedi à ajouter ? D'accord ? Parce que sinon, ce n'est pas bon pour le protocole.

Et enfin, un autre constat qui m'a été relevé et c'est vrai que j'ai vérifié : quand on arrive du tram, il y a un parking qui est indiqué au feu au niveau du Monarque, qui est un parking à gauche qui est donc celui de Carrefour à côté celui de rue de Villeneuve mais jamais celui du Cœur de ville, donc c'est vrai que c'est un peu compliqué pour les gens qui arrivent du pont de Bezons de se dire qu'il y a un parking dans le cœur de ville. Il n'est pas indiqué, vraiment. C'est un constat que je fais dans la signalisation de ville : vous verrez, au feu il n'est pas écrit qu'à droite il y a le parking du cœur de ville au niveau du Monarque.

Donc je répète pour ma question : sur le quart d'heure, est-ce que c'est un quart d'heure cumulable au premier quart d'heure ou c'est un quart d'heure qui s'ajoute si on a dépassé, je ne sais pas, 30 minutes, etc. ? Parce que dans ce cas-là c'est très mal écrit. On peut dire qu'il y a un quart d'heure de base offert par COGEDIM auquel s'ajoute un autre quart d'heure, ça fait 30 minutes de gratuité. Voilà.

Mais bon, je ne sais pas si vous allez répondre. On m'a coupée ? Non. Parce que depuis tout à l'heure on pose des questions et vous ne répondez pas. Ce n'est pas grave, mais Madame Ferreira a peut-être des réponses.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur Lesparre.

M. Lesparre : Madame le Maire, moi je me rappelle un Conseil municipal où vous avez longtemps raillé sur les discussions que nous avons eues avec COGEDIM et, comment dire, Indigo. Là, je dirais : tout ça, tout ce papier pour si peu ! Mais c'est un accord quasiment au rabais.

Je dirais qu'un quart d'heure c'est mieux que rien du tout, mais en fin de compte les vrais problèmes, les vraies questions qui sont posées dans ce rapport et dans cette discussion sont des discussions dont je ne comprends pas le sens. Le problème n'est pas là, on le sait bien, dans le remplissage du parking. Le problème n'est pas là. Il manque une locomotive. Il manque aussi d'avoir véritablement, avec le gérant de ces parkings, une discussion qui va au-delà des seuls parkings, mais aussi sur l'extérieur. On sait très bien qu'à l'extérieur, le stationnement c'est l'enfer, sur la ville comme dans beaucoup de villes de la région Île-de-France. Mais je vous invite aussi à aller voir ailleurs dans des villes où les rapports, Houilles par exemple, où les discussions entre les parkings collectifs et les parkings aériens sont des discussions qui ont été beaucoup plus intéressantes, et pour la Ville, et pour les usagers, et pour les automobilistes. Voilà.

Vous pouvez comme d'habitude vous moquer, c'est trop facile. C'est trop facile. Moi je vous garantis que ça, évidemment je voterai contre, parce que ce n'est quasiment rien pour les usagers et rien pour les commerçants.

Mme la Maire : Pardon, je disais : « C'est une blague ! » Mais je vais vous expliquer pourquoi. Est-ce qu'il y a une autre prise de parole aussi intéressante ? D'accord. OK.

Donc Madame Noël, en fait c'est une convention qui reprend exactement ce qui existe aujourd'hui, c'est 15 minutes plus 15 minutes, 30 minutes, ainsi que les jours, les différents samedis négociés avec COGEDIM.

Vous avez raison sur la partie indication du parking. Justement, il fallait qu'on aboutisse sur une convention et acter tout ça par convention pour qu'on puisse mettre les totems, puisque tout ça n'est pas gratuit. Donc voilà.

Après, si vous me permettez quand même, ces discussions-là, par rapport à la remarque de Monsieur Lesparre, moi parfois effectivement il vaut mieux se taire que de s'enfoncer encore plus, puisque je vous rappelle que sur ce dossier-là Monsieur Lesparre, et c'est vous qui aviez piloté le projet du cœur de ville avec bien sûr certains de vos adjoints, l'adjoint à l'urbanisme, les adjoints de quartier, Madame Prio adjointe de quartier, etc., vous aviez piloté ce projet-là et aujourd'hui, nous héritons de nombreux points et insuffisances. Je m'explique.

On a bien vendu les terrains Ville à la ZAC, qui les a vendus donc au promoteur COGEDIM, à qui on a confié un projet défini avec la Ville de Bezons, c'est-à-dire la construction d'un cœur de ville sur lequel on était nombreux à être d'accord puisqu'un projet de cœur de ville est intéressant pour la ville de Bezons. Mais je crois que certains se sont arrêtés à cette phrase-là et ils ont manqué à leurs responsabilités. Vous avez manqué à vos responsabilités de maire, Monsieur Lesparre, puisque vous n'avez pas suivi ce dossier-là.

La première chose quand je vous entends parler de gratuité et de trouver que c'est insuffisant, Monsieur Lesparre. Il aurait fallu depuis le départ intégrer dans les clauses de toutes les conventions que vous aviez passées avec la SADEV et COGEDIM, le devenir de ce parking et de négociation d'une gratuité. Ça n'a pas été fait. Vous auriez pu vous porter acquéreur du parking et que ça devienne un parking public comme celui d'Argenteuil qu'on me donne souvent en référence en disant : « Argenteuil, dans le centre commercial il y a deux heures de gratuité. » Oui, il y a deux heures de gratuité puisque ce parking appartient à la Ville d'Argenteuil, qu'elle a donné en gestion à un opérateur et donc en contrepartie elle a négocié deux heures de gratuité pour ses habitants ou les visiteurs de ce centre.

Ici, ça n'a pas été prévu puisqu'on a vendu directement et on a acté le principe de vendre le parking à un privé et donc aujourd'hui l'opérateur privé est un investisseur et il souhaite investir comme il le souhaite. Bien, mal, on a tous un avis sur ce parking qui reste aujourd'hui vide, mais on ne peut pas dire aujourd'hui que ce dossier-là a été géré dans l'intérêt des habitants.

On aurait pu se porter acquéreurs ou bien négocier dans le cadre de la vente des terrains ville une quote-part pour permettre justement cette gratuité. Ça n'a pas été fait, mais des erreurs comme ça, sur le cœur de ville il y en a plein. Beaucoup se posent la question sur les commerces. Pourquoi ça ne marche pas ? Que fait la Ville ? J'ai contacté, j'ai rencontré même différents investisseurs, il y en a beaucoup qui donnent des exemples d'enseignes, telle enseigne et telle enseigne : « Ce serait bien d'avoir Action, ce serait bien d'avoir un magasin de sport, etc. » Mais on les a toutes rencontrées, ces enseignes. Qu'est-ce qu'elles nous disent ? Elles nous disent : « Pour des surfaces d'importance, on a besoin de places de livraison. » Eh ben, devinez quoi : 40 cellules commerciales, zéro place de livraison. Donc on est condamnés à faire du restaurant, ou quelque chose qui y ressemble, etc., etc. Donc voilà.

Des erreurs comme ça, il y en a beaucoup dans ce projet-là et Monsieur Lesparre, oui, pour la dernière fois, ce n'est pas un manque de respect, c'est plutôt un conseil d'ami : arrêtez d'essayer d'expliquer que nous sommes responsables sur vos insuffisances, là où vous avez manqué énormément de choses.

Dernier point : la dernière fois, je vous entendais dire qu'en fait il était prévu qu'en donnant la concession du stationnement aérien à Indigo en contrepartie de la concession du parking. Moi, je vous invite vraiment à la plus grande prudence, Monsieur Lesparre. Vous savez pourquoi ? Parce que cette phrase, de la part de quelqu'un qui a été en responsabilité en tant que maire, elle est illégale. C'est dangereux. Vous vous mettez en risque et en danger. Vous n'avez pas le droit de dire cette phrase. Ça tombe bien, vous n'êtes pas maire, mais que vous nous expliquez que quand vous étiez maire vous alliez volontairement donner à Indigo la gestion en bas du parking et du stationnement aérien... Oui, sauf que le stationnement aérien c'est l'espace public, c'est soumis à des règles de marché public et à une mise en concurrence.

Et donc demain, si on met en place du stationnement payant comme vous aviez l'intention de le mettre, il faut mettre la mise en concurrence, et donc ça veut dire que c'est d'autres exploitants qui pourraient gagner, et pas forcément Indigo. Donc encore une fois, Monsieur Lesparre, continuez à bavarder mais vous vous mettez vous-même en risque et en danger.

Je m'arrête là, on va passer au vote. Qui s'abstient ? Madame Noël. Qui vote contre ? Monsieur Lesparre. Qui vote pour ? Donc la majorité : Madame Stenström, Monsieur Dehulster, Madame Mudhoo, Monsieur Faravel, Madame Prio, Monsieur Roullier vous votez aussi pour ? D'accord. OK. Allez, on passe au point suivant.

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés,

Nombre de voix contre : 1

M. LESPARRE

Nombre d'abstentions : 2

M. GIBERT, Mme NOEL

APPROUVE les termes du protocole d'accord entre les sociétés INDIGO INFRA, COGEDIM et la commune de BEZONS.

AUTORISE Madame La Maire à signer le protocole d'accord, ci-annexé, ainsi que tous les actes, documents et avenants y afférents.

Dossier n° 7 - Demande d'agrément auprès de la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication de l'État (DINSIC) pour permettre la dématérialisation du calcul du quotient familial

Mme la Maire : Dossier 7, demande d'agrément auprès de la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de la Communication de l'État pour permettre la dématérialisation du calcul du quotient familial. C'est Madame Da Silva qui présente le dossier. Est-ce qu'on peut lui donner un micro ? C'est bon ? Merci.

Mme Da Silva : Merci Madame la Maire. Chaque année, ce sont près de 3 000 familles bezonnaises qui font calculer leur quotient familial pour bénéficier d'une tarification des prestations municipales en fonction de leurs ressources. Le calcul du quotient familial est aujourd'hui réalisé entre autres avec l'avis d'imposition, les bulletins de salaire et l'attestation CAF. Ces documents sont transmis soit par courriel, par courrier, ou bien déposés directement au pôle famille de l'hôtel de ville.

Depuis plusieurs années, la Ville de Bezons met l'accent sur la dématérialisation et la simplification des procédures pour faciliter les démarches administratives des citoyens. C'est dans ce contexte que la Ville souhaite, par la mise en place de l'API particuliers, avoir accès au site de la DGFIP, de la CAF pour permettre la récupération des données nécessaires au calcul du quotient familial.

Il sera ainsi proposé aux familles de ne plus transmettre l'attestation CAF et l'avis d'imposition servant à l'établissement du calcul du quotient. La Ville souhaite donc obtenir l'agrément de la DINSIC pour l'accès à certaines données fiscales issues de la DGFIP via l'explication API particuliers. Les données fiscales ne seront utilisées que pour le calcul du quotient à partir des références de l'avis d'imposition et avec l'accord explicite des familles.

De même, la Ville souhaite avoir l'agrément de la DINSIC pour avoir accès aux données CAF pour le calcul du quotient qui permettra d'établir une nouvelle grille tarifaire dépendant du quotient CAF pour les prestations péri et extrascolaires afin de simplifier les modalités de calcul du quotient pour les familles. Toutes ces mesures appropriées afin de protéger les données traitées dans le cadre du service seront assurées conjointement par la DINSIC, la Ville et CIRIL, qui est l'éditeur du logiciel de gestion des activités de la Ville.

L'ouverture de ce nouveau service débutera par la campagne du calcul du quotient familial pour l'année scolaire 2024-2025. Il sera proposé aux familles, via le portail familles, de faire calculer automatiquement leur quotient à partir des données accessibles de l'API particuliers, leur évitant ainsi toute démarche en mairie. Pour les familles ne souhaitant pas utiliser cette disposition, les démarches et la transmission des documents sera toujours possible par courrier ou à l'accueil du pôle famille.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'information, le Conseil municipal est invité à autoriser Madame la Maire à demander l'agrément auprès de la DINSIC pour la transmission des données fiscales issues de la DGFIP via le module API particuliers, autoriser Madame la Maire à demander l'agrément auprès de la DINSIC pour la transmission des données CAF via le module API particuliers. Merci.

Mme la Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur Faravel.

M. Faravel : Oui, merci Madame Menhaouara. On votera pour ce dossier, simplement une remarque d'ordre général. On a tendance à tout vouloir dématérialiser en pensant que ça va résoudre la vie. Parfois, en tout cas pour un certain nombre de personnes, ce n'est pas forcément plus simple, donc c'est pour ça que je trouve très bien : qu'on garde l'accès pour un certain nombre de familles au papier. D'autant que parfois, les outils, les applications qui sont proposées ne sont pas forcément d'un usage particulièrement intuitif, et je pense que la logique qui pousse en ce moment notamment l'État à vouloir du tout-dématérialisation commence à devenir extrêmement dangereuse et sert beaucoup en fait à camoufler une volonté de faire reculer les services publics concrètement. Mais ce n'est pas le cas sur ce dossier ici. C'était une alerte générale, nous voterons évidemment ce dossier.

Mme la Maire : D'autres remarques ? Non ? Madame Da Silva va vous répondre. Ah si, Madame Stenström, allez-y. Excusez-moi, je ne vous avais pas vue.

Mme Stenström : Oui, juste besoin d'un éclaircissement sur une phrase. Dans le un, deux, trois, quatrième paragraphe, sur la dernière phrase, « Celui-ci permettra d'établir une nouvelle grille tarifaire dépendant du quotient CAF pour les prestations d'accueil périscolaire et extrascolaire. », j'aurais aimé que vous m'expliquiez un peu plus en détail, peut-être en donnant un exemple ou je ne sais pas.

Et autre chose qui est corrélée à ce dossier, vous me répondrez si vous le souhaitez : j'avais une question quant aux modifications des quotients. Est-ce que vous allez commencer à travailler dessus ? Est-ce que vous savez à peu près quand est-ce que ça viendra ? Voilà, merci.

Mme la Maire : Il n'y a pas d'autre remarque ? Si, Monsieur Beyria ? Allez-y.

M. Beyria : Merci Madame la Maire. Je ne vais pas être long. Je voulais juste rebondir sur la remarque de Monsieur Faravel, je profitais de cette question ou remarque pour rappeler aux Bezonnais que les centres sociaux et la maison France services offrent un accès à tous les habitants qui auraient des difficultés pour faire tout ce qui est dématérialisé, toutes les démarches dématérialisées. Voilà, merci.

Mme la Maire : Merci Monsieur Beyria de rappeler effectivement la ~~mise en place de ce service~~ essentiel et pour lequel vous vous êtes battu : c'est la création de cette maison France services, qui permet de travailler sur la fracture numérique sur le territoire, et qui a organisé comme je le rappelais en introduction cette belle journée d'accès au droit hier puisqu'il y avait les différents acteurs qui accompagnaient les Bezonnais qui avaient les démarches... enfin, des difficultés : la MDPH, les services fiscaux, la CAF, la CPAM, etc. Madame Da Silva, est-ce que vous avez des réponses à apporter ?

Mme Da Silva : Oui. Madame Stenström, effectivement votre question concernant la refonte du quotient familial, si je comprends bien ? OK, donc pour l'instant, pour qu'il y ait une refonte du quotient familial, il faut qu'on ait les autorisations nécessaires, donc sur ce point, pour pouvoir y accéder. C'est un objectif qui est long, et à préparer par les services.

Mme la Maire : C'est une étape qui va nous permettre justement d'enclencher la transformation du quotient par rapport au quotient CAF par exemple.

Mme Da Silva : D'où la phrase, exactement.

Mme la Maire : Sachant qu'il va falloir après faire dans la broderie puisqu'on ne peut pas se caler exactement sur le quotient donc voilà, il faut que ce quotient nouveau soit juste pour l'ensemble.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés,

AUTORISE Madame la Maire à demander l'agrément auprès de la DINSIC pour la transmission des données fiscales issues de la DGFIP, via le module API Particulier,

AUTORISE Madame la Maire à demander l'agrément auprès de la DINSIC pour la transmission des données CAF, via le module API Particulier.

Dossier n° 8 - Convention pour la création et l'organisation d'un Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de logement (SIAD) entre la commune de Bezons et la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine et les partenaires s'inscrivant dans ce dispositif

Mme la Maire : Dossier 8, convention pour la création et l'organisation d'un Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de logement entre la commune de Bezons et la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine et les partenaires s'inscrivant dans ce dispositif. C'est Madame Aouchiche. Est-ce qu'elle a un micro ? Oui ? Allez-y.

Mme Aouchiche : Merci Madame le Maire. La loi du 4 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), et notamment son article 97, prévoyait la mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande du logement social et d'information des demandeurs. Ce plan, adopté par le Conseil communautaire le 27 février 2020, incluait la création du service du SIAD sur le territoire de la CASGBS.

Pour définir son organisation, la CASGBS a associé les partenaires suivants : les 19 communes membres de la communauté d'agglomération, l'État, les Départements des Yvelines et du Val-d'Oise, l'AORIF, les bailleurs sociaux présents sur le territoire de la CASGBS, Action logement, les ADIL des Yvelines et du Val-d'Oise, les associations d'insertion par le logement Habitat et humanisme, antenne du Grand Saint-Germain Boucles de Seine, Solidarité logement Maisons Mesnil, Un Toit pour tous, Le Lien, ATD quart-monde, etc.

Le résultat de ce travail a abouti sur la volonté partagée de ne pas créer une nouvelle structure mais une mise en réseau des structures contribuant à délivrer de l'information, orienter et accompagner les demandeurs de logement social.

Le SIAD du territoire de la CASGBS est structuré en trois niveaux : les lieux ressources (les communes, les lieux relais), associations d'insertion par le logement (ADIL), les guichets d'enregistrement (communes, bailleurs). Il doit permettre de rendre lisible l'offre de services actuellement proposée sur le territoire pour les acteurs et les usagers, homogénéiser l'information et l'accompagnement des demandeurs et des usagers, garantir l'équité d'accès à l'information et de traitement des usagers et demandeurs sur le territoire de la CASGBS, favoriser l'autonomie des demandeurs, les rendre acteurs de leur parcours de logement, soutenir le travail des acteurs et notamment des communes, pérenniser la qualité de l'offre de services mise en place pour les communes auprès de leurs administrés.

La convention du SIAD prévoit l'organisation générale du SIAD sur le territoire de la CASGBS, les missions, le rôle et les engagements des différents niveaux de structuration du SIAD, le rôle de la CASGBS, les modalités de gouvernance et de suivi de la présente convention.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la convention relative à la création et à l'organisation du SIAD entre la commune de Bezons et la CASGBS et les partenaires inscrits dans ce dispositif, et d'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention.

Mme la Maire : Merci Madame Aouchiche. Monsieur Faravel.

M. Faravel : Oui, merci Madame Menhaouara. Merci Madame Aouchiche pour cette présentation. Nous avons déjà approuvé cette convention lors du Conseil communautaire du 30 juin 2021, donc nous l'approuverons à nouveau ici.

Mme la Maire : Merci. Pas d'autre remarque ? On va passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés,

APPROUVE la convention relative à la création et à l'organisation du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs (SIAD) entre la commune de Bezons et la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine et les partenaires inscrits dans ce dispositif.

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte, avenant ou document y afférent.

Dossier n° 9 - Modification du règlement intérieur du dispositif de la bourse d'aide aux jeunes

Mme la Maire : Modification du règlement intérieur du dispositif de la bourse d'aide aux jeunes, Monsieur Harbonnier.

M. Harbonnier : Merci Madame la Maire. Donc le dossier numéro 9, je ne vais pas faire très long, je vais plutôt faire court. On vous a du coup mis à disposition sur votre bureau, du coup, règlement intérieur. Il y a juste une petite coquille que nous avons dû régler avec les services au dernier moment.

Pour vous la faire très simple, les modalités resteront les mêmes. La composition du Bureau restera la même, c'est-à-dire quatre membres avec bien évidemment deux élus municipaux mais surtout le directeur de la jeunesse et un agent du SIJ, de la Structure Information Jeunesse.

Au niveau des modalités, on reste toujours sur une tranche d'âge de 15 à 30 ans avec un accompagnement, donc, autour des projets professionnels et scolaires. Bien évidemment, pas de projets personnels. Concernant la délibération qui avait eu lieu le 30 novembre 2021, c'est exactement la même donc c'est un règlement intérieur que nous avons déjà voté. Il faut simplement du coup le revoter et en fait, l'élément le plus important et ce du pourquoi on vous demande de voter ce soir, c'est qu'on va simplement changer l'ordre.

L'année dernière on s'est rendu compte après une année de mise en place qu'on était contraints par les dates du Conseil municipal, que malheureusement en fait on avait beau faire des Commissions d'attribution, que sans aval auprès du Conseil municipal on ne pouvait pas valider du coup les noms qui étaient proposés et de facto, ça retardait toute la mise en place pour les jeunes en question. Et la problématique, c'est que les devis qui nous sont fournis, ou en tout cas les dates de formation, essentiellement pour le BAFA, sont plutôt contraints et régis. Donc lorsqu'on donnait une réponse trois mois après, malheureusement le devis n'était plus d'actualité ou alors la formation était passée.

Donc ce qu'on demande au Conseil municipal ce soir, c'est tout simplement de donner pouvoir à la Commission d'attribution. Bien évidemment, vous aurez toujours un œil dessus parce qu'on continuera de vous transmettre les informations comme je le ferai juste après, et bien évidemment, Madame la Maire aura le dernier mot sur cette Commission.

Au niveau des chiffres, si je peux vous en donner quelques-uns, sur l'année 2022 ce sont 24 jeunes donc 24 dossiers qui ont été approuvés pour un total de 120 heures. 400 heures ont été faites, donc à peu près 60 %. Ça se décline de la façon suivante : c'étaient 18 BAFA pour six autres projets dont un permis, et pour cette année-là, donc nous sommes déjà à 62 dossiers récupérés. Nous n'avons pas encore fait de Commission d'attribution. Nous avons simplement distribué des dossiers, et la grande nouvelle et qui pour nous est importante, c'est qu'on a décidé cette année de soutenir le projet en doublant l'enveloppe. Donc on était à 10 000 euros en 2022, en 2023 on sera du coup à 20 000 euros. Voilà.

Donc du coup, si je ne dis pas de bêtise, il est demandé d'approuver l'ensemble des termes du règlement intérieur ci-annexé ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission d'attribution, et d'autoriser Madame la Maire à attribuer les aides après avis de la Commission d'attribution.

Mme la Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Madame Noël.

Mme Noël : Je vous remercie. En Commission, on était passés sur ce dossier. J'avais posé la question suivante et je n'ai pas eu vraiment la réponse ce soir parce qu'elle va à l'inverse entre guillemets de l'ébauche de réponse que j'avais eue. J'avais donc demandé si on aurait réellement une visibilité sur les bourses qui auraient été données. Quand on lit la décision, ce n'est pas écrit qu'on aura par la suite une trace de ce qui a été donné.

Je ne parle pas des noms, je parle des projets et du montant. Alors on sait que c'est 500 et pas plus. On sait que c'est majoritairement du BAFA, du permis ou du petit matériel. Mais on a une trace dans nos Conseils municipaux. Et là, on voit qu'il y a écrit « fixer les conditions d'éligibilité, déterminer le mode de fonctionnement » et il y a écrit « donner compétence Madame la Maire pour procéder à la décision d'attribution après avis de la Commission » et ça s'arrête là. Il aurait peut-être fallu, pour être transparent, rajouter un dernier point : « et transmettre en fin de Conseil, donc soit dans la décision ou sur Internet quand on peut le voir, les dossiers de ces bourses », parce que là, ça fait quand même un petit peu, je n'accuse pas Monsieur Harbonnier, ne le prenez pas pour vous mais ça fait petit arrangement entre amis.

Moi, j'aimerais vraiment de la transparence parce que tout cumulé, ça représente quand même une sacrée enveloppe. Donc ma question est la suivante : est-ce que nous aurons encore par la suite accès au montant et au nombre de jeunes concernés à chaque Conseil municipal ?

Mme la Maire : Vas-y, Kévin.

M. Harbonnier : Oui oui, tout à fait, exactement. En fait, dès l'instant du coup où on passerait une Commission d'attribution et que les courriers seront acceptés ou refusés, on vous mettra soit en annexe ou soit tout simplement à l'ordre du jour, alors pour vous le nom prénom qui ne sera pas divulgué mais avec l'intitulé du projet. En tout cas voilà, il y aura l'intégralité et on pourra du coup justifier l'intégralité de l'enveloppe et comment elle a été distribuée. Tout comme une personne qui a été refusée, où on expliquera le motif du pourquoi du comment. Mais il est important de préciser qu'une personne refusée, on continuera de l'accompagner, mais pas à travers cette bourse-là.

Mme la Maire : Monsieur Roullier.

M. Roullier : C'est une question sur les heures de bénévolat. Parce que si je comprends bien, en fait le jeune après doit s'engager à faire 30 heures de bénévolat auprès de la commune. Est-ce que ce n'est pas un peu trop, pour toucher 500 euros, 30 heures de travail derrière ? Je ne sais pas ce que vous leur faites faire exactement, mais moi ça me paraît beaucoup. Si on donne une bourse, je veux bien qu'il y ait de la promotion, peut-être faites... mais 30 heures, je ne comprends pas trop.

Mme la Maire : Monsieur Harbonnier, est-ce que vous souhaitez répondre ?

M. Harbonnier : Alors, l'idée c'est vraiment d'accompagner et de responsabiliser le jeune au maximum, donc les 30 heures s'étalent sur une durée d'un an. Ils ont vraiment un an. Après on reste souples. Si malheureusement ils n'ont pas l'opportunité de pouvoir faire ces heures-là, alors ce n'est pas un CDD de 30 heures. Ça peut vraiment être une heure par-ci, une heure par-là.

Après, bien évidemment ça va dépendre du besoin qu'on a. Donc moi, comme on a expliqué aux jeunes lors des différentes Commissions, si on n'a pas d'action et qu'on ne vous appelle pas, automatiquement vous ne pourrez pas faire vos heures. Donc l'idée, c'est vraiment de pouvoir les mettre dans de bonnes dispositions.

Comme je prends comme exemple au niveau des Commissions, je ne vais pas vous demander de faire la sécurité sur un événement à 6 heures du matin. Ce n'est pas l'objectif. L'idée c'est de les mettre en adéquation avec le projet qu'ils ont proposé. Je sais que sur les derniers événements on avait des gens qui étaient à l'accueil, on avait des gens qui se mettaient à disposition de différents événements.

Dans mon tableau – mais je viens de fermer mon ordinateur –, le service événementiel, le CCAS avait du coup mis à disposition, en tout cas avait contacté la Direction de la jeunesse pour bénéficier de jeunes qui sont mis à disposition et ça peut passer de la simple mission d'accueil à justement être présent sur une journée ou une demi-journée pour soutenir les services. L'idée, ce n'est pas de remplacer les agents mais de leur mettre un peu le pied à l'étrier, comme une première expérience ou un ministage.

Mme la Maire : Est-ce il y a d'autres remarques ? Madame Stenström.

Mme Stenström : Une question par rapport au document qui nous a été donné sur table avec donc les modifications par rapport à ce qu'on avait eu. Juste, dans la composition du fonctionnement de cette Commission d'attribution, il est indiqué « élu municipal délégué à la jeunesse ou son représentant » et pour l'autre « élu municipal délégué à l'éducation, au périscolaire, ou son représentant ». Les représentants sont obligatoirement des élus ?

M. Harbonnier : Exactement. En effet, on part du principe que si malheureusement l'un de nous n'est pas là, l'idée c'était quand même de pouvoir mettre en place cette Commission, et le plus important c'est d'essayer d'avoir de la cohérence. L'exemple que je prends souvent, c'est que si un jeune souhaite passer son BAFA, c'est plus logique d'avoir l'élu à l'éducation, comme si une personne vient

nous demander du numérique, l'idée ce serait d'avoir l'élu au numérique. On essaie d'apporter aussi la cohérence en face des jeunes.

Mme la Maire : Pas d'autre remarque ? Donc pour récapituler, sur la question de la transparence, même quand c'est des décisions de la maire, l'ensemble des décisions de la maire sont communiquées à chaque Conseil municipal et aujourd'hui, vous avez un accès direct sur le site de la Ville de ces décisions-là. Donc systématiquement, comme chaque bourse sera attribuée ou associée à une décision, donc vous aurez accès à la décision détaillée des éléments et donc il n'y a pas de problématique de transparence.

La deuxième chose : concernant la remarque de Monsieur Roullier, comme l'a rappelé Monsieur Harbonnier, effectivement il faut envisager ces 30 heures plus comme une première expérience professionnelle. On les intègre dans les services de façon ponctuelle sur des missions dans lesquels on leur explique l'environnement des collectivités et ils peuvent contribuer effectivement sur des tâches simples, mais ils sont dans un environnement professionnel et on les accompagne. Donc il faut plutôt le voir dans ce sens-là sur 30 heures. Donc ça leur met souvent le pied à l'étrier et leur donne leur première expérience professionnelle. Voilà.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés,

APPROUVE l'ensemble des termes du règlement intérieur.

APPROUVE les modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission d'attribution.

AUTORISE Madame la Maire à attribuer les aides, après avis de la commission d'attribution.

AUTORISE le mandatement des aides validées aux fournisseurs ou prestataires ou directement auprès du bénéficiaire de l'aide, après transmission d'un RIB.

Dossier n° 10 - Modification des règlements de fonctionnement des structures de la petite enfance et du contrat des familles

Mme la Maire : Dossier 10, modification du règlement de fonctionnement des structures de la petite enfance et du contrat des familles avec Madame Geneste. Si on peut donner le micro ici à Madame Geneste, s'il vous plaît ?

Mme Geneste : Merci Madame la Maire. Comme vous le savez, la Ville de Bezons gère des structures dépendantes de la mairie pour l'accueil des jeunes enfants. Je vous rappelle que nous accueillons donc dans les différentes crèches les enfants âgés de minimum 10 semaines, jusqu'à quatre ans date jour anniversaire, avec un petit dépassement s'il s'agit d'enfants supportant malheureusement un handicap – et là, on peut aller jusqu'à six ans.

Les règlements de fonctionnement des établissements de jeunes enfants ont pour objet de présenter les différents modes d'accueil sur la commune, leurs modalités d'admission et l'ensemble des règles à observer dans une de ces structures. Ainsi, à ce jour, il existe deux types de règlements de fonctionnement : un pour l'accueil collectif et le multiaccueil et le deuxième pour les crèches familiales.

Plusieurs ajustements de ces règlements sont présentés afin d'adapter l'accueil des enfants d'une part, et d'autre part pour permettre une mise à jour des données administratives des structures en place, des points abordés dans le règlement pour une meilleure gestion, et une clarté dans les démarches pour

les familles. Ces ajustements sont présentés dans le document joint, les modifications étant soulignées en couleur dans le texte.

Les mesures pour adapter les accueils des enfants. Pour les accueils collectifs et le multiaccueil Anne-Frank (où je précise une bonne nouvelle : la climatisation sera installée cet été au mois d'août, ça fait très longtemps qu'ils le réclamaient donc c'est chose faite, c'est voté), je reviens donc au sujet, dans le cadre d'une réponse plus adaptée aux besoins des Bezonnais, il est proposé d'élargir le temps d'accueil de la structure du multiaccueil Anne-Frank sur cinq journées complètes et d'augmenter les horaires d'accueil jusqu'à 18 heures 30 du lundi au jeudi et jusqu'à 18 heures le vendredi. En effet, jusqu'à maintenant, le multiaccueil était fermé le mercredi après-midi, et le vendredi les enfants pouvaient être présents soit le matin soit l'après-midi et le temps du déjeuner était fermé.

Pour les crèches familiales, un ajustement des structures familiales existantes est nécessaire au regard du nombre d'assistantes maternelles de la crèche du Colombier. Un regroupement des deux structures est donc présenté afin d'avoir l'ensemble des professionnels en exercice sur un seul équipement. La crèche Madiba est retenue et verra donc son agrément augmenter pour absorber les effectifs de la crèche du Colombier, soit 59 accueils, avec possibilité d'accueillir jusqu'à 15 % de plus, c'est-à-dire jusqu'à 68 enfants.

Pour l'ensemble des règlements de fonctionnement, des précisions concernant l'accueil des enfants sur leur santé et les certificats obligatoires à présenter pour une admission en structure, nous avons rajouté la demande d'un certificat de non-contre-indication à l'administration de paracétamol pour les enfants qui sont gardés soit en crèche collective soit en crèche familiale, parce qu'en cas d'urgence il est important que le personnel délégué à ces fonctions puisse agir dans l'urgence, en attendant bien sûr l'infirmière, l'accord des parents, etc.

Des mesures de mise à jour des données administratives et des équipements. Alors par exemple, nous allons demander, chaque fois qu'il y aura des photos ou des vidéos prises dans le cadre de diverses activités, aux parents leur accord pour le droit à l'image de leurs enfants. C'est un détail supplémentaire mais qui n'existait pas et qui est important.

Pour les accueils collectifs et multiaccueil Anne-Frank, la présentation des jours et des horaires élargis du multiaccueil va être communiqué aux parents. Pour les crèches familiales, le retrait de tout élément concernant la crèche familiale du Colombier suite au regroupement de l'ensemble des effectifs au 1^{er} septembre 2023 sur Madiba sera également communiqué.

Des mesures de mises à jour des données pour une meilleure gestion et clarté dans les démarches. Pour l'ensemble des règlements de fonctionnement, soit structure collective et familiale, mise à jour des professionnels pouvant exercer les fonctions de directeur et adjoint, ajout d'un paragraphe sur le droit à l'image (c'est ce dont je viens de vous parler), mise à jour de l'annexe 1 avec les nouveaux tarifs à appliquer fixés par la CAF, précision apportée sur l'annexe 2 concernant les propositions d'accueil ajustées au regard du taux d'encadrement.

Alors je m'explique : en fait, le personnel que nous avons donc dans les crèches fait obligatoirement un roulement. C'est-à-dire que celles qui ouvrent en général ne font pas la fermeture, et inversement. Ce qui fait qu'à 19 heures, il se peut qu'on n'ait pas suffisamment de personnel pour pouvoir accueillir autant d'enfants que les parents le souhaiteraient. Donc dès le départ, quand les parents, les nouvelles familles inscrivent leurs enfants, il y a un point de fait avec eux par rapport à ces horaires pour qu'on soit bien en capacité d'encadrer la présence de leurs enfants par rapport aux horaires demandés. Si malheureusement ça n'est pas le cas, dans ces cas-là si on ne peut pas trouver un arrangement avec ces familles, on repassera leur dossier en liste d'attente. Tout ça bien sûr, c'est fait dans le but de pouvoir parfaitement accomplir la mission de responsabilité qui est donnée au personnel concernant l'accueil des enfants dans ces différentes crèches.

Ces modifications du règlement de fonctionnement seront donc notifiées sur les contrats passés avec les familles. Mais pour les familles dont les enfants sont déjà présents, il n'y aura pas de changement.

On ne va pas leur imposer quoi que ce soit.

En conclusion, je dirais que dans la Ville, à septembre 2023, sont présentes une crèche familiale où il y aura jusqu'à 68 enfants, une crèche collective, une crèche multiaccueil, une crèche PSU où nous avons 25 berceaux, elle s'appelle la crèche Caramel, une crèche privée, Les Petites Canailles, où la Ville a réservé 10 berceaux, quatre microcrèches privées avec 10 places chacune, il y a en tout 132 assistantes maternelles libérales pour un agrément de 374 places et 55 enfants en garde partagée dans les différentes familles.

Nous travaillons sur l'ouverture de trois nouvelles crèches avec Madame la Maire dans les années à venir pour répondre le mieux possible à toutes les demandes qui nous sont faites. Voilà, je vous remercie.

Mme la Maire : Merci Madame Geneste pour l'explication très précise que vous avez apportée. Monsieur Faravel.

M. Faravel : Merci Madame Menhaouara. Merci Madame Geneste pour cette présentation qui a apporté un certain nombre de précisions par rapport à quelques questions que je me posais – mais il en reste. Alors, je m'explique.

C'est d'abord et avant tout sur la question de la crèche familiale donc entre Madiba et le Colombier. Aujourd'hui en théorie, Madiba a un agrément pour 50 enfants, le Colombier en théorie a un agrément pour 70 enfants. Donc, en regroupant Madiba et le Colombier, on nous dit qu'on passe l'agrément de Madiba à 59 mais en réalité, on passe de 50 plus 20, donc 70, à 59. Madame Geneste nous a dit que ça pourrait monter jusqu'à 68. Donc en réalité sur la crèche familiale, c'est une baisse du nombre d'agréments. Je suis conscient qu'il puisse y avoir des difficultés, il n'y a sûrement pas le nombre d'enfants et d'assistantes maternelles aujourd'hui suffisant au Colombier pour effectivement couvrir ces 20 agréments, mais est-ce qu'on peut justement avoir les éléments qui nous permettent d'en juger ? Donc quel est le nombre d'assistantes maternelles au Colombier, quel est le nombre d'assistantes maternelles à Madiba ? Et la réalité du nombre d'enfants accueillis dans les deux cas, et les prévisions pour septembre puisque c'est à partir de septembre que les nouveaux chiffres vont être mis en route.

Après, donc au-delà de cette baisse relative pour la crèche familiale, soit 59 soit 58 au lieu de 70, moi il y a une chose qui m'inquiète c'est que les assistantes maternelles qui étaient au Colombier en général elles résidaient à proximité du Colombier. Donc il n'y en a peut-être plus beaucoup mais ça, je ne sais pas – c'est vous, Madame Geneste, qui allez nous le dire. Mais ce qui veut dire qu'on va demander à ces assistantes maternelles, pour un certain nombre de fois dans la semaine quand il y a les jardins d'enfants, de remonter jusqu'à Madiba pour accompagner un des enfants. Quand elles ont un, deux ou trois enfants qui n'ont pas forcément le même âge, ça veut dire qu'elles doivent traverser une bonne partie de la commune avec l'ensemble des enfants dont elles ont la charge pour aller jusqu'à Madiba, au lieu de le faire à proximité.

Donc moi, je comprends bien les impératifs de gestion qui ont été exposés. Ça me pose quand même deux questions, deux préoccupations en termes, un, de conditions de travail des assistantes maternelles concernées ; deux, de conditions de garde des enfants concernés puisqu'il a des enfants qui vont faire des allers-retours dans la ville comme ça. Voilà.

Donc il y a sûrement d'excellentes raisons de gestion et de rationalisation de la gestion qui amènent à cela. Néanmoins j'aimerais avoir des réponses à mes questions sur ces sujets.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non ? Madame Geneste, je crois que vous avez un certain nombre de réponses.

Mme Geneste : Monsieur Faravel, pour répondre à votre première question ou remarque plus exactement, pourquoi nous faisons ce regroupement ? C'est parce que malheureusement le domaine

de la petite enfance comme la plupart des domaines qui se rapportent au bien-être de la personne au sens le plus large, manque beaucoup de vocations et beaucoup de personnel.

Nous avons plusieurs assistantes maternelles qui sont arrivées à un âge de la retraite. Nous n'avons pas ou pratiquement pas de nouvelles personnes souhaitant reprendre ces postes-là. Et nous avons sur le Colombier maintenant en fait en tout et pour tout six assistantes maternelles qui sont en activité, alors qu'il y en avait 12 il y a encore pratiquement on va dire un an, un an et demi. Et déjà, c'était beaucoup descendu. Nous en avons 16 à Madiba en activité et deux en longue maladie.

Donc ça n'était plus possible de pouvoir gérer ces deux structures, même vis-à-vis des accords qu'on a et des agréments qu'on a de la CAF. Ça devenait beaucoup trop compliqué et c'était pour la Ville un sujet vraiment qui nous tenait très à cœur parce qu'on met beaucoup d'intérêt à ce que les parents puissent confier leurs enfants pour pouvoir aller travailler, pour les sociabiliser, etc. Il y a beaucoup de nouveaux arrivants qui sont également venus avec de jeunes enfants, donc les demandes ne font qu'augmenter.

Donc sachez que si nous en sommes réduits à ce regroupement, ce n'est vraiment pas un choix délibéré, c'est parce que le contexte nous y oblige.

Pour parler des assistantes maternelles qui habitaient peut-être à côté du Colombier, je dis « peut-être » parce que ce n'est pas forcément le cas. Effectivement, en général elles habitaient plus près du Colombier que de Madiba mais très souvent, elles ont pour habitude de toute façon de promener les enfants, que ce soit dans les landaus ou en les tenant par la main, et donc d'aller à pied vers le Colombier ou aller à pied vers Madiba. Je pense qu'elles choisiront des chemins qui seront à peu près identiques en durée et en temps, et que ça leur permettra de toute façon toujours d'avoir des moments où elles se regrouperont dans un lieu qui est plus grand, avec plus de possibilités, avec des actions qui seront toujours menées par les différentes responsables, toujours avec l'ambition de rendre ces enfants le plus heureux possible. Voilà. Ils continueront à aller à la médiathèque, ils continueront à avoir des activités sportives pour ceux qui en auront l'âge, etc. J'espère que j'ai bien répondu à votre question.

Mme la Maire : Merci Madame Geneste. Monsieur Faravel.

M. Faravel : Je voulais remercier Madame Geneste pour sa réponse. On avait envisagé au départ de voter contre. Au regard de la situation qu'elle nous décrit et des réponses très complètes qu'elle a apportées, on s'abstiendra parce que bien évidemment, on ne soutiendra pas une baisse des agréments – mais en tout cas, merci pour vos réponses très complètes et très détaillées.

Mme la Maire : Merci. Juste pour compléter le propos de Madame Geneste, vous informer qu'avant d'arriver à cette situation, la Ville avait mis tout en œuvre pour recruter des nouvelles assistantes maternelles, puisqu'il y avait un service RH avec un service petite enfance très proactif sur les annonces de recrutement d'assistantes maternelles. Il y avait eu des forums organisés de recrutement, y compris dans cette salle, différentes communications, différentes incitations pour qu'on puisse recruter des assistantes maternelles, et on n'a quasiment pas eu de candidatures malheureusement.

Ça nous contraint aussi, puisque Madame Geneste l'a dit, n'oubliez pas que derrière ce sont des agréments complexes à mettre en œuvre. Et si on ne remplissait pas les berceaux, en fait on se retrouvait dans une situation absurde où on perdait des financements de la CAF et donc il devenait urgent à un moment donné de réorganiser, de proposer une nouvelle réorganisation pour éviter que la collectivité perde de l'argent, sachant qu'en termes de nombre de places aujourd'hui l'organisation proposée ne fait pas perdre de berceaux puisqu'on reste quasiment à égalité par rapport aux berceaux créés.

La tendance actuelle, c'est plutôt la demande de crèche en crèche collective. C'est la raison pour laquelle nous avons depuis le début du mandat acheté des berceaux dans des crèches collectives, ce qui nous permet justement de compenser les places qu'on pouvait perdre. C'est la raison pour laquelle

nous travaillons à développer trois nouvelles crèches de 40 berceaux sur le territoire, dans lesquelles on achètera effectivement des berceaux qui seront des berceaux Ville avec le quotient familial Ville, et ça permettra d'offrir donc au besoin un large choix : pour ceux qui correspondent aux critères de la Ville, ils auront leur place sur le contingent Ville, et ceux qui ont les moyens de s'offrir une place en crèche privée, normalement, ils pourront également avoir cette place-là.

Donc on proposera un éventail de places, et les crèches sur lesquelles nous travaillons permettent de compenser donc le manque de places aujourd'hui pour être dans la moyenne nationale en France sur les places de crèches. Puisqu'en début de mandat, nous avons fait une étude sur les crèches : cette étude a mis en place un certain nombre de préconisations qu'on retrouve dans cette délibération, mais aussi elle nous a fait un point où on en était sur la moyenne française par rapport aux villes de la même taille.

Donc d'ici la fin du mandat, notre objectif est de tendre pour atteindre le nombre de places des villes de la même taille que Bezons. Voilà.

On va passer au vote. Qui s'abstient ? Monsieur Faravel, Madame Prio, Madame Noël, Madame Stenström, Monsieur Dehulster. Qui vote contre ? Qui vote pour ? Vote à la majorité plus Madame Mudhoo et Monsieur Roullier. Je vous remercie. Monsieur Lesparre, vous faites quoi ? On n'a pas vu votre position de vote. Vous votez pour ? D'accord. Donc vous votez pour, OK. Merci. OK, merci. C'est juste pour que l'administration puisse faire correctement son travail.

Le Conseil Municipal,

**A l'unanimité des votes exprimés,
Nombre d'abstentions : 9**

M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, M. KRSTIC, Mme PRIO, M. GIBERT, M. FARAVEL, Mme NOEL, M. LOLO

APPROUVE l'ensemble des termes des règlements de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants.

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à procéder à toutes mises à jour des annexes liées au tarif annuel fixé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, aux fermetures des établissements et/ou à une réforme des réglementations obligatoires.

AUTORISE l'incorporation de ces modifications dans les contrats passés avec les familles.

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes, contrats ou documents afférents à la présente délibération.

DIT que les nouveaux règlements de fonctionnement, les annexes et les contrats s'appliqueront au 1^{er} septembre 2023.

Dossier n° 11 -

Signature d'un contrat de transition au CLS (Contrat Local de Santé) de Bezons pour 2023

Mme la Maire : Dossier 10... modification du règlement de fonctionnement... Non, pardon, dossier 11, excusez-moi, c'est la signature d'un contrat de transition CLS (Contrat Local de Santé) de Bezons pour 2023. C'est Madame Rodde, est-ce qu'elle a le micro ? Oui. Allez-y.

Mme Rodde : Merci Madame la Maire. Conformément à la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, renouvelée par la loi 3DS, l'Agence régionale de santé d'Île-de-France s'est engagée dans une démarche de signature de contrats locaux de santé avec certaines collectivités d'Île-

de-France.

De son côté, la commune de Bezons s'engage pour la santé des Bezonnaises et des Bezonnais, notamment en améliorant la santé globale de la population, en réduisant les inégalités sociales de santé en lien avec l'environnement, en luttant contre la désertification médicale et en mobilisant tous les acteurs pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Les parties signataires souhaitent poursuivre leurs démarches en signant un contrat à titre transitoire, dans l'attente de la signature d'un nouveau CLS. Ce contrat transitoire permettra la bonne articulation du CLS avec le projet régional de santé 2023-2028 d'Île-de-France.

Pour information, le futur contrat local de santé permettra de cibler des actions prioritaires pour le territoire. Il apparaît donc nécessaire d'actualiser le diagnostic local de santé afin de dégager des priorités d'action en vue du renouvellement de ce dernier. L'Agence régionale de santé de France propose à cette fin une convention de subventionnement au titre du fonds d'intervention régionale pour la réalisation de ce diagnostic pour la commune de Bezons au cours de l'année 2023, avec un déport possible jusqu'en juin 2024.

Pour l'année 2023, une subvention d'un montant de 10 000 euros peut être allouée à la commune de Bezons pour la réalisation du diagnostic local de santé sous réserve des crédits disponibles au titre du fonds régional d'intervention, ce financement ne devant pas excéder 50 % des coûts liés à la mise en œuvre du projet.

Sur la base de ces éléments d'information, le Conseil municipal est donc invité à approuver le contrat de transition au Contrat Local de Santé de Bezons annexé avec l'Agence régionale de santé d'Île-de-France pour 2023 et autoriser Madame la Maire à le signer ainsi que tout acte, document et avenant y afférent. Merci.

Mme la Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Prio.

Mme Prio : Merci Madame la Maire. Donc je souhaitais intervenir sur ce dossier. Je suis très attachée aux questions de santé. Déjà, on peut se féliciter quand même de cette avancée et de la signature. Cela permet d'assurer et pérenniser le partenariat avec l'Agence, et je pense que c'est quelque chose de fondamental. Et vous nous avez annoncé également la reconstruction du CMS dans des locaux modernes, ce qui pour le coup va vraiment de pair avec une refonte complète du CLS. Donc c'est quand même, je pense, des bonnes nouvelles pour les Bezonnais.

Et enfin, on ne parle pas très souvent des questions de santé au sein de cette assemblée, aussi vous me permettez de vous demander quelques éléments d'information complémentaires sur le dossier. Sur le diagnostic territorial de santé, qui va être en charge de le réaliser ? Est-ce qu'il va y avoir une intervention extérieure à la ville, ou les services Ville ? Les habitants citoyens vont-ils être associés ? Et si oui sous quelle forme ? On sait que quand on veut agir sur les déterminants de santé, et c'est le cas dans le CLS, l'implication des citoyens est fondamentale. Un collectif de Bezonnais ou des associations de patients reconnus au niveau national, quels vont être les choix de la participation de la parole des citoyens ?

Si c'est un collectif de Bezonnais, comment vont-ils être choisis ? Enfin, les CLS nouvelle génération imposent depuis 2022 d'insérer très fortement un axe de santé mentale. La Ville s'était engagée sur un Contrat Local de Santé Mentale, et donc est-ce que vous pouvez nous dire un petit peu comment vit ce CLSM aujourd'hui ? On n'a pas forcément beaucoup d'échos dessus. Quelles sont les actions entreprises sur le territoire ? Le poste de chargé de mission à l'origine avait été un montage cofinancé par l'Agence, la Ville d'Argenteuil et la Ville de Bezons : est-ce qu'il est toujours d'actualité voilà, ou il y a une autre forme de choisie ? Je voulais un petit peu en profiter pour parler aussi du CLSM parce que c'est très très important. Je vous remercie.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Monsieur Roullier.

M. Roullier : C'est pour revenir sur votre présentation, quand même, du vote du point précédent. Vous vous obstinez à mettre Madame Mudhoo systématiquement pas dans la majorité. Et je ne comprends pas en quoi Madame Mudhoo est dans l'opposition, en fait.

Mme la Maire : C'est quoi le sujet ?

M. Roullier : Avec une délégation. Systématiquement, vous dites : « La majorité plus Madame Mudhoo a voté ceci. » Mais on est où, là ?

Mme la Maire : Mais attendez, on parle d'un dossier sur la santé. Si vous avez une question...

M. Roullier : Non, mais Madame Menhaouara, il faut arrêter, on est dans la fiction, quand même, c'est systématique !

Mme la Maire : On est en plein délire, Monsieur Roullier.

M. Roullier : Non, mais Madame Menhaouara, il n'y a pas de délire. S'il y a un délire, c'est le vôtre, de faire croire que Madame Mudhoo fait partie de l'opposition, quand même.

Mme la Maire : Personne ne fait croire que Madame Mudhoo est dans l'opposition.

M. Roullier : Soit on est dans l'opposition, soit on est la majorité. Donc c'est systématique, il faut arrêter ça.

Mme la Maire : Ou on peut être un élu constructif qui travaille dans l'intérêt de la Ville, ce qui visiblement a l'air de vous déranger.

M. Roullier : Arrêtez le pipeau, arrêtez le pipeau.

Mme la Maire : Madame Mudhoo a toujours travaillé dans l'intérêt des Bezonnais. Elle montre qu'on peut être un élu qui travaille dans l'intérêt de son territoire et aujourd'hui, je ne comprends pas. On avait voté, la délibération c'est une signature sur le Contrat Local de Santé. Monsieur Roullier, c'est indigne de vous.

M. Roullier : Madame Mudhoo vote tous vos projets depuis le début, elle a une délégation, donc arrêtez les mensonges. Non, non, c'est un mensonge, il faut arrêter ça. Il faut arrêter ça. Quand on a une délégation, une indemnité, on fait partie de la majorité, vous le savez très bien. Il faut arrêter ça, Madame Menhaouara. Il faut arrêter ça. Il faut arrêter les mensonges et la fiction. C'est vous qui êtes indigne. Je suis désolé, il faut arrêter ça, sinon je ferai... Vous voyez, il reste trois ans, vous y aurez droit à tous les Conseils municipaux. Ça suffit maintenant.

Mme la Maire : Mais je ne comprends même pas votre remarque, je ne comprends même pas l'intérêt. Madame Mudhoo d'abord est une élue indépendante et libre. Deux, aujourd'hui elle a fait la démonstration qu'elle s'intéressait à son territoire et elle travaille dans l'intérêt des Bezonnais, et indépendamment de vous et de votre positionnement d'une opposition stérile et ridicule. Et votre intervention aujourd'hui, à l'instant, elle le prouve. On avait voté, on passait à un autre vote. Donc je ne comprends pas. Donc oui, vous êtes ridicule Monsieur Roullier. Là vraiment, c'est ridicule. Votre position est ridicule en tout cas. Je remercie Madame Mudhoo, en tout cas je la félicite de montrer l'exemple. Prenez-en de la graine, je ne sais pas. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, moi ? Je ne sais pas.

Mme la Maire : Oui, alors les questions de santé vous intéressent ? Parce que Madame Rodde, elle allait vous répondre. Non, mais en fait, en plus vous ne respectez pas les règles de fonctionnement du Conseil. C'est très bien, super. Bon, Madame Rodde, je crois qu'on avait des questions très intéressantes posées pour une fois par les élus de l'opposition sur la santé, qui sont des vraies questions. Donc Madame Prio, je vous remercie d'avoir posé des vraies questions. Donc Madame Rodde va vous apporter des réponses.

Mme Rodde : Merci. Donc par rapport... donc j'ai pris en note ce que vous aviez demandé. Par rapport au diagnostic, le diagnostic, en fait, il va avoir lieu en septembre 2023, à partir de septembre 2023. Il va être lancé selon un calendrier. Par rapport aux participants, alors bien sûr il va prendre en compte, on va faire un état des lieux... Alors au niveau de l'organisme c'est un organisme qui est listé par l'Agence régionale de santé. On choisira en fonction de plusieurs critères donc on n'a pas encore tous les éléments.

Ce diagnostic, comme vous le disiez maintenant, pour construire une politique locale de santé, on ne prend plus seulement l'offre de soin qui est présente sur le territoire mais on prend également tout ce qui est besoins de la population, et il y aura bien sûr, en plus de l'état des lieux de l'offre de soin, des professionnels de santé, il y aura bien sûr une analyse des caractéristiques socio-économiques de la population, et il y aura également une analyse et une demande des besoins en santé de la population. Et tous ces éléments permettront justement de dégager les actions prioritaires pour établir le Contrat Local de la Santé.

Vous aviez une deuxième question concernant le Contrat Local de la Santé Mentale. Il est lancé depuis janvier 2022. On a effectivement une coordinatrice qu'on se partage avec la Ville d'Argenteuil. Au niveau des actions qui ont été établies, déjà il y a eu un diagnostic local de la santé mentale qui a permis justement de faire un état des lieux de l'offre sur le territoire et des besoins des populations. Suite à ça, il y a des groupes de travail qui ont été élaborés. Il y a eu des groupes de travail notamment sur tout ce qui est RESAD, en fait, pour l'intervention des situations d'urgence pour les personnes en difficulté.

Il y a des réunions en collaboration avec Argenteuil et le service psychiatrique de l'hôpital d'Argenteuil qui ont lieu régulièrement, environ tous les mois. Il y a aussi des formations qui ont lieu pour tout ce qui est aide à la santé mentale, des formations notamment des agents, de nos agents d'accueil, agents des services de police municipale, et aussi on aimerait bien l'étendre à certains agents du centre de santé. Il y a une réflexion, il y a un groupe de travail aussi qui se réunit pour avoir une réflexion notamment sur tout ce qui est santé mentale, sur les jeunes.

Voilà à peu près ce que je veux dire. Il y a d'autres éléments, après ça ne me revient pas forcément mais c'est vrai, ce sont des sujets très importants. Il y a un gros travail qui est effectué sur la santé mentale avec les différents partenaires sur Bezons, avec l'hôpital d'Argenteuil et la Ville d'Argenteuil.

Mme la Maire : C'est bon ? Juste rappeler qu'il y avait une présidence tournante, donc là c'est Bezons qui pilote cette année sur 2023. Argenteuil avait piloté en 2022. Et donc la dernière réunion a lieu au mois de mars à la mairie de Bezons. On a réuni l'ensemble des acteurs qui participent, avec pas mal de professionnels de santé de l'hôpital d'Argenteuil, etc. C'était très très intéressant et ça a permis de donner et donc de travailler sur des axes que Madame Rodde vient de rappeler.

On va passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés,

APPROUVE le contrat de transition au Contrat Local de Santé (CLS) de Bezons avec l'Agence Régionale de Santé Île-de-France pour 2023.

AUTORISE Madame la Maire à le signer ainsi que tout acte, document et avenant y afférents.

Dossier n° 12 - Fin des fonctions du directeur de l'EPIC Théâtre Paul-Éluard

Dossier n° 13 - Désignation du directeur de l'EPIC Théâtre Paul-Éluard

Dossier n° 14 - Mise à disposition d'un agent contractuel auprès de l'EPIC Théâtre Paul-Éluard

Mme la Maire : Dossier 12. Ce que je vous propose, c'est qu'on les fasse dossier 12, dossier 13 et dossier 14 dans la foulée puisqu'ils sont tous les trois liés.

Donc dossier 12, fin de fonctions du directeur de l'EPIC Théâtre Paul-Éluard, dossier 13 désignation du directeur de l'EPIC Paul-Éluard, dossier 14 mise à disposition d'un agent contractuel auprès de l'EPIC Théâtre Paul-Éluard. Donc on va tous les présenter et puis après on va les voter un par un. Monsieur Cuvillier, comme ils sont tous liés ça permet au moins d'avoir l'explication, et s'il y a des remarques une fois pour toutes. OK ? Monsieur Cuvillier, donc, vous nous présentez les trois dossiers ?

M. Cuvillier : Ça marche. Merci Madame la Maire. Effectivement, sur le dossier 12, donc le 7 décembre 2022, donc lors d'un Comité de suivi de l'activité du Théâtre Paul-Éluard, son directeur a annoncé au président de l'EPIC et aux membres présents sa volonté de ne pas poursuivre ses missions et de bénéficier d'une rupture conventionnelle de son contrat de travail, conformément à ce qui est autorisé via l'article L. 552 du CGCT.

À partir de ce moment-là, les deux parties ont échangé sur la modalité et la forme de cette rupture et, de fait, ont sécurisé la procédure de rupture conventionnelle qui a abouti à un accord partagé, qui a été présenté pour information hier au CA du TPE et voté à l'unanimité. Et donc, ce qu'il est proposé au Conseil municipal ce jour, c'est d'autoriser le président du Conseil d'administration de l'EPIC à mettre fin aux fonctions de Monsieur Sébastien Lab dans le cadre d'une rupture conventionnelle et d'autoriser le président du Conseil d'administration à signer tous les actes afférents. Voilà concernant la délibération du dossier 12.

Par conséquent, à partir du moment où le président, enfin l'ancien, a émis son souhait de quitter l'EPIC, le directeur, excusez-moi, a émis le souhait de quitter l'EPIC, la Ville a recherché un remplaçant pour assurer une continuité et pour poursuivre le travail de qualité, pour mettre en place un travail de qualité en lien avec la nouvelle programmation au niveau du directeur. Un nouveau directeur a été trouvé. Le choix s'est porté sur Monsieur Emmanuel Patrignani, directeur des affaires culturelles de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles et spécialiste du spectacle vivant. Donc il est proposé comme nouveau directeur.

Donc sur la base de ces éléments, le Conseil municipal est invité à désigner Monsieur Emmanuel Patrignani en qualité de directeur de l'EPIC et d'autoriser le président du Conseil d'administration à nommer Monsieur Emmanuel Patrignani et d'autoriser le président du Conseil d'administration de l'EPIC à signer tous les actes afférents.

Et le dernier point, suite à la désignation : c'est des questions essentiellement administratives. Monsieur Patrignani donc est mis à dispo auprès de l'EPIC et donc il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer avec l'EPIC du Théâtre Paul-Éluard une convention de mise à disposition et Monsieur Emmanuel Patrignani en qualité de directeur.

Voilà pour les trois délibérations essentiellement administratives.

Mme la Maire : Alors, on va commencer par Madame Noël.

Mme Noël : Oui, alors je vais survoler tout le dossier comme ça. Je veux juste rétablir quelques vérités. Je ne vais pas refaire l'histoire, je ne vais pas revenir...

Je veux juste qu'on soit francs. Je vais reparler de transparence. Le directeur n'a pas voulu quitter ses fonctions. C'est la fin de la convention avec la DRAC, qui signifie donc la fin d'un accord entre la Ville et son travail, qui pousse cet homme-là à partir. Voilà. Et ça, ce n'est pas pareil. Ce n'est pas lui qui a décidé de partir. C'est lorsqu'on a dit « stop » à ce conventionnement. Première des choses.

Ensuite, quand on regarde les chiffres, on le sait, on l'a dit dans d'autres lieux à Madame Menhaouara, les chiffres cités sont ceux de la DRAC concernant donc la danse, et non ceux du TPE. Donc on n'est pas sur 7 000, on n'est pas sur 14 000 pour le cinéma, mais 45 000 entrées, etc. Bref, ça ne sert à rien mais c'est important quand même de redire qu'on fait dire ce qu'on veut aux chiffres quand ça nous arrange, et ça c'est bien malhonnête.

Et enfin, sur la nomination du nouveau directeur... J'ai deux sujets, pardon. Avant de la parler de la nomination du nouveau directeur, moi j'ai quand même un petit problème, c'est qu'on nous annonce une nouvelle programmation qui va être effective, qui est donc travaillée par ce nouveau directeur qui est très bien connu par les anciens Bezonnais puisque je le connais très bien, il n'y a pas de souci là-dessus, et je serai ravie de lui dire « bienvenue », ou « bon retour », dirons-nous, mais toutefois, quelle est la proposition que vous faites et que votre équipe porte en termes de projet culturel ? J'ai eu quelques échos.

Je n'ai pas envie de *spoiler*, mais je pense que vous pouvez donc les annoncer s'ils circulent déjà, le dire officiellement, vu qu'il y a une vidéo et que vous aimez que les choses soient mises en lumière et théâtralisées – sans mauvais jeu de mots. Mais je rajouterai : qu'en est-il pour le public jeune ? Parce que là, pour le coup, rien n'a fuité. Donc je répète mes questions parce que j'aime bien cette méthode-là : qu'en est-il de votre projet culturel travaillé par ce nouveau directeur qui arrive, et qu'en est-il de l'offre que vous allez faire au public jeune et donc aux écoles ? Je vous remercie.

Mme la Maire : Monsieur Faravel.

M. Faravel : Oui, merci Madame Menhaouara. J'aurais pu dire à peu près les mêmes choses que Madame Noël. Je trouve particulièrement malhonnête de présenter la délibération 12 comme étant : « Le directeur a annoncé sa volonté de ne pas poursuivre. » Il n'a pas eu le choix. On ne lui a pas laissé le choix. Vous avez pris une décision de flinguer la convention de scène d'intérêt national avec l'État. Vous avez décidé cela, et vous l'avez dit dans la presse, uniquement par volonté de reprendre en main le théâtre vous-même. C'est donc une volonté de mise sous tutelle politique d'un théâtre.

Donc à partir de ce moment-là, n'importe quel directeur de théâtre conventionné scène d'intérêt national aurait été placé devant la situation de devoir partir le plus vite possible pour pouvoir continuer à travailler dans de bonnes conditions. Donc, cette présentation de la délibération et du dossier qu'on nous fait est particulièrement malhonnête et trompeuse. Donc nous voterons contre la délibération 12 évidemment, non pas parce qu'on refuse les indemnités de rupture conventionnelle à Monsieur Sébastien Lab – à qui on souhaite bon vent sous d'autres cieux que j'espère moins agités –, mais parce que votre présentation de ce dossier et votre attitude depuis le départ sur le Théâtre Paul-Éluard est assez catastrophique.

Et on a de quoi être inquiets effectivement pour la prochaine saison puisque, avec la façon dont vous avez géré les choses, avec la façon dont vous vous êtes privés des financements de la DRAC volontairement – c'est votre choix politique –, enfin, le directeur qui va arriver dans quelques semaines ou dans quelques jours, je n'en sais rien, je ne vois pas comment c'est lui qui fait la programmation. Ce n'est techniquement pas possible. On va arrêter de se raconter des histoires.

Petite remarque, parce qu'il y a des mots qui ont été prononcés, qui sont de trop. Le « pour une fois, vous avez posé des questions intéressantes », à la rigueur pour moi j'ai bon dos, je m'en fous. Mais en

direction de Madame Prio, mais même de manière générale en direction des élus de l'opposition, moi je veux rappeler aux Bezonnais deux choses.

À part pour le Conseil municipal de ce soir où nous avons eu un peu plus de temps que d'habitude grâce à un pont pour préparer le Conseil, sauf Monsieur Lesparre qui n'a jamais reçu ni la convocation au Conseil municipal, ni le dossier du Conseil municipal, on a toujours tout juste cinq jours pour préparer des dossiers épais comme ça. On s'y met, on le fait. On travaille. Et quand on arrive avec nos questions, quand on arrive avec nos remarques, elles ne vous plaisent peut-être pas mais elles reflètent les aspirations d'une bonne partie des Bezonnais que nous représentons. Et en général, nos questions sont toujours importantes et intéressantes, quoi que vous puissiez en dire. Et d'ailleurs, ce n'est pas la première fois que vous avez été contrainte de saluer la pertinence de nos interventions, contrairement à ce que vous venez de dire tout à l'heure.

Mme la Maire : Merci Monsieur Faravel. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? Donc on est encore une fois dans les « vérités alternatives », comme disaient les trumpistes. Donc il y a la vôtre et puis il y a la nôtre. Voilà.

Encore une fois, il y a la nôtre qui est étayée par des éléments factuels. Quand on parle des chiffres, ce ne sont pas des chiffres qu'on sort de nulle part. Et puis il y a les vôtres, je ne sais pas d'où ils sortent. Il y a les faits, il y a les faits où Monsieur Lab, on sait très bien comment ça se passait quand c'était dans des réunions avec uniquement l'administration bezonnaise, on sait un petit peu comment ça se passait et on connaît les comportements des uns et des autres, et on se souviendra des paroles des uns et des autres.

Je dis juste un point. Il y a quelques mois de ça, quand on a parlé de la situation du TPE, je l'avais clairement dit puisqu'il y avait des rumeurs que vous avez contribué à lancer ou activer ou faire exister, vous avez commencé par dire que le TPE allait fermer. Finalement vous vous êtes rendu compte que ce n'était pas le cas et vous avez commencé qu'on voulait tuer le TPE. On vous a dit qu'on voulait élargir la programmation, la rendre plus large et donc plus riche et plus intéressante, plus diversifiée justement.

Donc c'est un choix politique. Vous ne voulez pas diversifier la programmation, c'est votre choix. Nous, on respecte ce choix-là. Nous, on souhaite la diversifier. J'avais dit à ce moment-là quand il y avait des doutes sur le devenir du personnel, puisqu'on a essayé d'hystériser la question et de faire peur aux personnels en leur disant que leur emploi était menacé, je l'ai dit clairement et solennellement dans cette salle en disant : « Toutes les personnes qui travaillent aujourd'hui au TPE sont les bienvenues à travailler avec nous sur cette nouvelle programmation qui est une programmation qui souhaite juste se diversifier et pouvoir donner l'opportunité à tous les Bezonnais, qu'ils soient petits, grands ou moyens, de pouvoir avoir un accès à la culture avec différents types de spectacles. »

Donc Monsieur Lab ainsi que tous les autres étaient vivement invités à participer à ce projet-là. Ça ne lui convenait pas, dont acte. Nous, on n'a fait que prendre acte de sa décision. Il a très très rapidement demandé une rupture conventionnelle. Nous avons respecté son choix.

Il fallait bien trouver un nouveau directeur. Nous avons trouvé quelqu'un qui est très connu des Bezonnais. Madame Noël visiblement a l'air de bien le connaître, elle lui souhaite la bienvenue, j'en suis très très contente, Madame Noël. En tout cas, effectivement, c'est quelqu'un qui est connu des Bezonnais, mais c'est aussi quelqu'un qui a une très belle expérience et qui connaît notre environnement et qui a à Cœur de participer à ce nouveau projet. C'est quelqu'un de grande valeur et de grande qualité et moi, je ne peux que lui souhaiter la bienvenue et la remercier.

Il était urgent aussi et important pour nous de trouver quelqu'un pour justement travailler sur la programmation sur la suite de la saison 2023 qui va vous être communiquée, Madame Noël, très prochainement, ne vous inquiétez pas. Il y aura une programmation qui est en cours de préparation et qui va être proposée d'abord au Conseil d'administration par le nouveau directeur une fois nommé, et ensuite aux Bezonnais et aux Bezonnaises. Voilà.

Après, on peut polémiquer, on peut pleurnicher, on peut ridiculiser. Bon, je veux dire, on en a l'habitude maintenant. Donc ce qu'on va faire c'est qu'on va juste passer au vote. Vous verrez la nouvelle programmation, ne vous inquiétez pas, mais cessez de donner des rumeurs comme si on allait abandonner le spectacle pour les enfants. Donc non, ne vous inquiétez pas, ça reste un axe important. Comme je vous le rappelle, la dernière fois quand on a fait des expérimentations pendant les fêtes de Noël, on a beaucoup axé sur les spectacles enfants et familles qui ont cartonné. Donc ne vous inquiétez pas, on ne va pas abandonner la programmation familles et enfants, ça c'est la première chose.

Et le partenariat entre le TPE et les écoles continuera. Donc cessez d'inventer des rumeurs comme ça stériles qui n'apportent rien, qui ont juste un objectif, de faire peur à tout le monde, ce qui ne fait pas partie ni de nos objectifs, ni de notre volonté de faire.

Bon, on va passer au vote. Qui s'abstient ? Monsieur Roullier s'abstient. Je parle du dossier 12. Je vote 12, 13 et 14. Donc là je suis sur le dossier 12. Monsieur Roullier s'abstient. Qui vote contre ? Monsieur Faravel, Madame Prio, Monsieur Lesparre et Madame Noël votent contre. Qui vote pour ? Donc un vote à la majorité : Madame Mudhoo, Madame Stenström et Monsieur Dehulster.

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés,

Nombre de voix contre : 7

M. KRSTIC, M. LESPARRE, Mme PRIO, M. GIBERT, M. FARAVAL, Mme NOEL, M. LOLO

Nombre d'abstentions : 2

M. ROULLIER, Mme CHASSANG

AUTORISE le président du conseil d'administration de l'EPIC Théâtre Paul Eluard à mettre fin aux fonctions de Monsieur Sébastien LAB dans le cadre d'une rupture conventionnelle.

AUTORISE le président du conseil d'administration de l'EPIC Théâtre Paul Eluard à signer tous les actes afférents.

Dossier 13, qui s'abstient ? Monsieur Roullier. Qui vote contre ? Donc il s'agit de la désignation du nouveau directeur du TPE. Donc je recommence. Monsieur Roullier s'abstient. Je n'ai pas d'autres abstentions. Qui vote contre ? Qui vote pour ? On lève la main. Alors, ça n'existe pas, donc ce sera comptabilisé comme une abstention. Donc ceux qui votent pour, je voudrais juste que vous leviez la main afin de faciliter le travail de l'administration s'il vous plaît. Donc la majorité. Madame Mudhoo, Madame Noël, Madame Stenström, Monsieur Dehulster et donc Monsieur Lesparre vous n'avez pas levé la main donc j'imagine que vous ne prenez pas part au vote donc ce sera comptabilisé comme une abstention. Madame Prio et Monsieur Faravel.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés,

Nombre d'abstentions : 7

M. KRSTIC, M. LESPARRE, Mme PRIO, M. FARAVAL, M. ROULLIER, M. LOLO, Mme CHASSANG

DÉSIGNE Monsieur Emmanuel PATRIGNANI en qualité de directeur de l'EPIC Théâtre Paul Eluard.

AUTORISE le président du conseil d'administration de l'EPIC Théâtre Paul Eluard à nommer Monsieur Emmanuel PATRIGNANI en qualité de directeur de l'EPIC Théâtre Paul Eluard à compter de la date de la rupture du contrat de travail du précédent directeur.

AUTORISE le président du conseil d'administration de l'EPIC Théâtre Paul Eluard à signer tous les actes afférents.

Dossier 14, mise à disposition d'un agent contractuel auprès de l'EPIC Théâtre Paul Eluard, dont je recommence. Qui s'abstient ? Donc toujours Monsieur Roullier. Qui vote contre ? Qui vote pour ? On lève bien la main pour montrer. Donc j'ai la majorité, Madame Mudhoo, Madame Noël, Madame Stenström et Monsieur Dehulster, et donc pas de vote connu de Monsieur Lesparre, Monsieur Faravel et Madame Prio qui disent qu'ils ne prennent pas part au vote, mais c'est un vote qui sera comptabilisé comme une abstention selon la réglementation.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés,

Nombre d'abstentions: 7

M. KRSTIC, M. LESPARRÉ, Mme PRIO, M. FARAVEL, M. ROULLIER, M. LOLO, Mme CHASSANG

AUTORISE Madame la Maire à signer avec l'EPIC Théâtre Paul Eluard une convention de mise à disposition de Monsieur Emmanuel PATRIGNANI en qualité de directeur, précisant notamment la durée de la mise à disposition, les conditions de son renouvellement, la nature et le niveau des activités exercées par l'agent, ses conditions d'emploi et les modalités du contrôle et de l'évaluation desdites activités ainsi que les modalités de remboursement par l'EPIC Théâtre Paul Eluard de la rémunération perçue par l'intéressé.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes afférents.

AUTORISE Madame la Maire à inscrire les recettes au budget communal.

Dossier n° 15 - Actualisation des indemnités d'astreinte

Mme la Maire : Dossier 15, actualisation des indemnités d'astreinte, Monsieur Cuvillier.

M. Cuvillier : Merci Madame la Maire. Donc c'est une délibération essentiellement qui vise à mettre à jour une ancienne délibération sur l'actualisation des indemnités d'astreinte. Donc la délibération date de 2005 et nécessitait d'être mise à jour, en différenciant notamment conformément au cadre légal les astreintes d'exploitation, les astreintes de sécurité, les astreintes de décision. Le règlement permet aussi de préciser, de permettre aux agents... de mieux planifier les agents en sécurisant les procédures, en harmonisant les procédures d'astreinte et en les formalisant, et en permettant aussi une meilleure anticipation des astreintes pour mieux concilier la vie perso et la vie pro. Le dossier a été présenté, excusez-moi, en CST, et voté également à l'unanimité.

Mme la Maire : Alors, des questions ? Madame Noël.

Mme Noël : Oui, merci. J'étais déjà intervenue en Commission sur ce sujet, mais depuis je me suis renseignée. Alors, il y en a un qui ne dit pas la vérité puisqu'apparemment, ça n'a pas été voté à l'unanimité mais ça a été voté par un des cinq syndicats membres de la Commission et par les membres des élus présents. Certes.

On m'a expliqué... parce que j'ai demandé ce qui était, donc j'ai dit que c'était une remise dans le cadre légal de la situation des astreintes sur la ville. J'entends, mais je réitère et je repose ma question : est-ce que la remise dans le cadre légal de ces astreintes est avantageuse pour les agents ? À part qu'elle soit dans la légalité, je l'entends, mais par rapport à la rémunération, l'est-elle ? Première question.

Et deuxième question, je la redis ici : les astreintes, elles concernent aussi les élus, et je refais la demande. C'est dommage parce qu'on m'a envoyé bouler en Commission. Il serait bien que nous, membres de l'opposition, de la minorité, je ne sais pas comment vous voulez qu'on nous appelle, qu'on soit au courant des élus d'astreinte chaque semaine en cas de situation problématique, pour la simple et bonne raison que nous avons tous et nous sommes tous ici dans l'intérêt général, donc là je fais un

pas vers Madame Menhaouara pour dire que nous travaillons collectivement au même sur cette question-là. Voilà. Malheureusement, on m'a répondu : « Mais c'est le même numéro d'astreinte que les années précédentes. » Moi je l'ai, ce n'est pas la question, mais Monsieur Roullier, vous le connaissez ce numéro d'astreinte de l'élu ? Monsieur Roullier vous le connaissez ? Voilà. Excusez-moi.

Donc voilà, c'est un vrai problème d'organisation. Donc je redemande : est-ce qu'on pourrait au moins être au courant de qui est d'astreinte chaque semaine et de faire disposer à Monsieur Roullier et à d'autres le numéro d'astreinte dont il n'a pas connaissance ?

Donc la vraie question est la suivante : Madame Menhaouara, est-ce que cette décision sur les astreintes bénéficie positivement aux agents de la ville, et pourquoi avoir dit que ça avait été validé à la majorité alors qu'un des syndicats n'a pas voté pour ? Merci.

Mme la Maire : Il n'y a pas d'autre remarque, en fait ? Je clos les questions. Monsieur Cuvillier.

M. Cuvillier : A priori, des partenaires syndicaux changent leur vote. Je revérifiai, mais pour moi ça a été voté à l'unanimité et ça a été revérifié avec les RH. On verra quand ils signeront le procès-verbal, ou peut-être qu'ils notifieront un changement de vote au procès-verbal, mais je confirme que cela a été présenté et voté à l'unanimité.

Concernant... c'est une retenue mise aux normes, ça veut dire que c'est une délibération qui n'avait pas évolué depuis 2005, avec des montants qui seront revalorisés systématiquement, conformément à la réglementation et à la requalification des textes officiels, et donc là on remet à jour aussi les montants donc c'est forcément avantageux au niveau des agents. Revenir dans le cadre légal, pour rappel, c'est le rôle aussi d'une administration et ça permet de sécuriser à la fois l'administration mais aussi et surtout les agents, parce que c'est aussi une demande de la trésorerie d'être dans le cadre légal pour pouvoir payer ses agents.

Accessoirement, si on n'est pas dans le cadre légal, les agents on peut aussi leur retirer et ne pas leur payer et revenir deux ans en arrière pour le paiement de leurs astreintes. Donc je pense que tout le monde... Et c'est ce qu'on essaie de développer, une politique RH, donc je ne comprends même pas que ça puisse faire débat pour des élus de revenir dans le cadre légal là-dessus.

Concernant le calendrier des astreintes, il est comme depuis toujours accessible sur Système B. J'imagine que vous avez accès à Système B. Il est accessible sur Système B. Écoutez, vous ne recevez pas les convocations, vous ne recevez pas les courriers à domicile, vous n'avez pas accès à Système B, au bout d'un moment vous avez soit de la mauvaise foi, soit de la mauvaise volonté.

M. Faravel : On n'a pas accès à Système B.

Mme la Maire : Les insultes qui viennent du public, premier rappel à l'ordre. « Les hypocrites », de la part de Monsieur Leduey, ce n'est pas comme si on ne l'avait pas entendu. Voilà. Premier rappel avant de sortir de la salle.

M. Faravel : Ce n'est pas une insulte.

Mme la Maire : « Les hypocrites », ce n'est pas une insulte ? Très bien. Et après, on vient nous expliquer que nous sommes impolis et irrespectueux, mais par contre vous, vos militants dans la salle, on a le droit d'être insultés. Donc merci Monsieur Leduey présent ici dans la salle, je rappelle, secrétaire de section du Parti communiste Jacky Leser, c'est ça, qui nous traite d'hypocrites – sachant que le public n'a pas le droit à la parole, quand même. Donc voilà. Vive la démocratie avec vous, vive le respect, on avance bien à Bezons.

Donc on va passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Monsieur Leduey, s'il vous plaît. Qui vote

pour ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

**A l'unanimité des votes exprimés,
Nombre d'abstentions : 2
M. GIBERT, Mme NOEL**

ACTUALISE d'une part, les montants des indemnités d'astreinte, et d'autre part, les conditions d'attribution de ces dernières ainsi que les modalités de compensation des astreintes figurant en annexe.

LAISSE A LA LIBRE APPRÉCIATION de l'Autorité Territoriale le choix entre le paiement des indemnités ou le repos compensateur dans le respect des besoins du service public et des nécessités de service.

PRÉCISE que le montant des indemnités sera revalorisé systématiquement conformément à la réglementation et des publications des textes officiels s'y rapportant.

ADOPTE le règlement des astreintes, joint en annexe.

DONNE tous pouvoirs à Madame la Maire pour la bonne application des présentes.

Dossier n° 16 - Personnel communal – modification du tableau des emplois – créations de postes

Dossier n° 17 - Personnel communal – modification du tableau des emplois – transformations de postes

Mme la Maire : Dossier 16, personnel communal, modification du tableau des emplois, création de postes. Monsieur Cuvillier, vous nous faites aussi la 17 sur la transformation des postes également s'il vous plaît, et on votera l'une après l'autre, après.

M. Cuvillier : Merci, Madame la Maire. Donc effectivement, c'est des modifications de poste pour coller en lien avec tout le travail qui est fait sur les organigrammes et les fiches de poste, qui vous ont été communiqués, et donc je suis disponible pour répondre à vos questions.

Concernant la création de postes, je pense qu'il est important de faire un zoom avec la création de nombreux postes au sein de la direction enfance école, à la fois des postes de terrain pour répondre à l'augmentation des effectifs, mais à la fois des postes aussi au niveau en mairie principale, au niveau de l'accompagnement vraiment pour déployer le projet global éducation, et ça prouve aussi toute la volonté et l'engagement municipal de se mobiliser aussi sur les questions d'éducation, avec la création de quatre postes qui ont été présentés et fait part d'un accord général en CST.

Intervention hors micro

Mme la Maire : C'est la création...

M. Cuvillier : J'ai présenté la transformation des postes, j'ai évoqué la transformation des postes et j'ai évoqué les créations des postes.

Mme la Maire : Monsieur Faravel.

M. Faravel : Alors, je n'ai pas de remarque à faire sur le dossier 16 à part que oui, c'est très bien, l'implication sur l'enfance et les écoles. Il n'y a pas de sujet là-dessus.

Par contre, sur le dossier 17, transformation de postes, alors pour le coup il n'y a pas eu d'unanimité sur le tableau de transformation des postes pour un poste, effectivement une transformation qui me pose question. Les autres transformations, aucun problème. C'est pour ça que je vais avoir une demande un peu particulière à la fin.

Donc, le poste qui me pose question c'est la transformation du poste de directeur de l'école municipale de musique et de danse en responsable de l'école municipale de musique et de danse. Clairement, c'est une forme de déclassement ou de descente de niveau du poste. Je pense que ça n'augure rien de bon. Je pense que ce n'est pas une bonne chose, de faire descendre d'un cran ce poste-là. Il me paraîtrait nécessaire qu'on le garde tel qu'il est aujourd'hui, avec la dénomination ou plutôt la catégorie « directeur de l'École Municipale de Musique et de Danse » donc moi, je vais voter et nous voterons positivement sur le dossier 16 et sur le dossier 17, on est prêts à voter positivement sur toutes les transformations, mais pas sur la transformation du poste de directeur de l'École Municipale de Musique et de Danse. Donc on vous demande si c'est possible. Si ce n'est pas possible, tant pis, on s'abstiendra, et c'est pour les mêmes raisons qu'un syndicat s'était abstenu, parce qu'il avait eu la même analyse, la même réflexion que nous. Voilà, nous vous demandons de mettre de côté le vote sur la transformation du directeur de l'EMMD. Merci.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non ? Monsieur Cuvillier, et on passe au vote.

M. Cuvillier : Monsieur Cuvillier va vous répondre.

Mme la Maire : Monsieur Cuvillier va répondre et on passe au vote.

M. Cuvillier : L'opposition se fait des images et des films, pas de souci Madame la Maire.

Mme la Maire : Je n'ai rien compris.

M. Cuvillier : Non, mais il n'y a rien à comprendre d'intéressant.

Mme la Maire : Concernant les précisions sur le directeur de l'école de musique et le responsable de l'école de musique et de danse, cela va aussi en lien avec... déjà, vous avez a priori des canaux divergents avec les syndicats. Les syndicats ont insisté sur la nécessité et souhaitent qu'un musicien soit installé en tant que directeur. Ils n'ont jamais fait écho au changement de directeur à responsable. Ils souhaitent qu'un musicien soit responsable de l'école de musique et de danse. Je vais juste... je pense que Madame la Maire vous l'a précédemment rappelé : vous savez que vous posez une question, on essaie de répondre, vous reprendrez la parole éventuellement, mais je pense que c'est important de respecter les règles de l'assemblée aussi, même si je sais que c'est compliqué pour vous a priori.

Donc ce qu'ils mettaient en avant, c'était le souhait d'un musicien : il leur a été répondu que l'importance de l'école de musique, il y avait une importance à s'ouvrir vers l'extérieur et c'était un des enjeux du programme qui doit être mis en place : notamment à faire vivre des partenariats avec les écoles, avec les centres sociaux, etc., des choses qui ne sont pas forcément encore au niveau et qui peuvent être largement développées. C'est pour ça que la nouvelle responsable n'est pas une directrice, mais c'est pour ça qu'on est sur un poste de responsable qui vise à mettre en dynamique et à créer des parallèles et des actions en transversalité avec les autres services de la Ville, notamment les centres sociaux, les écoles, les services enfance, les services jeunesse, les services seniors, etc.

Mme la Maire : Bon, juste un point quand même. Je ne sais pas si on aura une énième rumeur d'une fermeture d'un quelconque service, donc je préfère anticiper : on ne va pas fermer l'école de musique. Non, on va juste améliorer son organisation.

Donc du coup, ce qu'on va faire, c'est : la gestion administrative relèvera d'un responsable

administratif, il n'a pas besoin d'être musicien pour faire de la gestion administrative. Faire les plannings, préparer les inscriptions, piloter, tout ça, et aux musiciens on leur demande de faire les apprentissages de musique.

Je ne vous cache pas qu'on avait un directeur qui était tellement musicien qu'en fait, c'était un peu folklore quand même sur l'organisation des plannings, des recrutements. Je ne raconte même pas les oublis de recrutement, les oublis de préparation de rentrée, je ne parle même pas des oublis de commande des instruments de musique pour préparer l'ouverture d'une école de musique, et j'en passe. Bref.

Moi, vous savez, quand on vient me faire la leçon sur la gestion, je dis juste qu'on est en train de redresser cette collectivité pour le bien-être des Bezonnais et surtout des nombreux Bezonnais et Bezonnaises qui vont à cette école de musique.

Donc moi, je vous propose de passer au vote comme je l'ai annoncé en amont. N'est-ce pas, Monsieur Faravel ? Donc dossier 16, c'est la création de postes. Qui s'abstient ? Madame Stenström, Monsieur Dehulster. Qui vote contre ? Qui vote pour ? La majorité et le reste des élus d'opposition.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés,

Nombre d'abstentions : 3

M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM

APPROUVE la création des emplois mentionnés en annexe de la délibération.

PRÉCISE que les agents recrutés sur ces postes seront rémunérés sur la base de l'échelle de rémunération des cadres d'emplois afférents.

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique, en cas de recherche infructueuse d'un fonctionnaire.

PRÉCISE que l'agent contractuel ainsi nommé sera recruté au maximum pour une durée de trois (3) années expressément renouvelables.

PRÉCISE que les candidats aux emplois permanents de catégorie A devront être titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 6 (BAC + 3) et / ou d'une expérience professionnelle confirmée en rapport avec le poste visé.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes afférents.

Dossier 17, c'est la transformation des postes. Qui vote contre ? Madame Noël. Qui s'abstient ? Monsieur Faravel, Madame Prio, Monsieur Lesparre, Madame Stenström, Monsieur Dehulster. Qui vote pour ? Donc la majorité : Madame Mudhoo et Monsieur Roullier.

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés,

Nombre de voix contre : 2

M. GIBERT, Mme NOEL

Nombre d'abstentions : 8

M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, M. KRSTIC, M. LESPARRE, Mme PRIO, M. FARAVEL, M. LOLO

APPROUVE la transformation des emplois mentionnés en annexe de la ~~Convention~~.

PRÉCISE que les agents recrutés sur ces postes seront rémunérés sur la base de l'échelle de rémunération des cadres d'emplois afférents.

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique, en cas de recherche infructueuse d'un fonctionnaire.

PRÉCISE que l'agent contractuel ainsi nommé sera recruté au maximum pour une durée de trois (3) années, expressément renouvelable.

PRÉCISE que les candidats aux emplois permanents de catégorie A devront être titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 6 (BAC + 3) et / ou d'une expérience professionnelle confirmée en rapport avec le poste visé.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes afférents.

Dossier n° 18 - Compte rendu des décisions de gestion courante prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Mme la Maire : Dossier 18 : compte rendu des décisions de gestion courante prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des codes des collectivités territoriales. Comme il a été rappelé les fois précédentes, vous avez dorénavant accès à l'ensemble des décisions de gestion courante sur le site Internet de la ville. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Noël.

Mme Noël : Alors, j'aimerais revenir sur la décision 2023-062, sur la dernière page qui s'appelle « signature d'une convention d'occupation précaire d'un logement sis 52 rue Maurice-Berteaux à Bezons ». Si vous avez vos téléphones sous la main, il s'agit d'une petite maison qui a été préemptée il y a quelques mois par cette instance. Aujourd'hui, lorsqu'on lit la décision, on y apprend qu'un couple va pouvoir en bénéficier pour 350 euros par mois.

Au vu de la situation des demandeurs de logement de notre ville, de la situation de ces personnes – puisque c'est écrit, tous les deux travaillant –, j'ai donc une question qui est assez simple : comment avez-vous fait ce choix de personnes, Madame la Maire ? Comment allez-vous expliquer que vous avez attribué ce logement qui n'est pas du tout précaire (l'occupation précaire de la convention, ce n'est pas le logement qui est précaire) à l'ensemble des Bezonnais qui sont en attente depuis fort longtemps d'un logement ? Pour 350 euros, un F3 dans un pavillon bezonnais, c'est quand même incroyable. Je pense qu'on n'a pas les prix du marché. Donc je vous écoute, Madame Menhaouara, à ce sujet.

Mme la Maire : Ne vous inquiétez pas, on va vous répondre. Monsieur Faravel.

M. Faravel : J'espère que je serai plus écouté que Madame Noël parce que pour le coup, je suis allé regarder tous les dossiers afférents aux décisions, j'ai cliqué sur tous les liens. Alors, la décision 44, il n'y a rien. On n'a pas de dossier. La décision 45, il n'y a rien, il n'y a pas de dossier. La décision 47, il n'y a rien, il n'y a pas de dossier. La décision 50, il n'y a rien, il n'y a pas de dossier. La décision 57, il n'y a rien, il n'y a pas de dossier. La décision 58, il n'y a rien, il n'y a pas de dossier. La décision 61, il n'y a rien, il n'y a pas de dossier. La décision 65, il n'y a rien, il n'y a pas de dossier. La décision 66, il n'y a rien, il n'y a pas de dossier. Il va peut-être falloir nous donner quelques informations supplémentaires quand on nous dit : « Allez consulter les dossiers qui sont en consultation libre. », et qu'il n'y a pas les dossiers.

Par contre, j'ai d'autres questions sur des endroits où il y avait les dossiers. Parce qu'il y a deux délégations de droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France. Je n'en

critique pas le principe parce que je suis extrêmement favorable à ce travail commun qu'on a voté sur votre proposition avec l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, sauf que la localisation de ces deux droits de préemption, l'exercice de ces droits de préemption me pose question pour savoir quel est le projet derrière, en fait.

Première délégation de droit de préemption urbain à l'EPFIF, c'est le dossier 63, la parcelle concernée c'est la parcelle qui est au 101 rue des Frères-Bonneff, c'est une petite meulière qui est derrière, à proximité du marché de Bezons. Voilà. On n'est pas loin non plus d'un territoire qui est promis à des mutations importantes, donc j'aimerais savoir quel intérêt, quel est le projet qui va avec l'achat de ce petit pavillon, de cette petite meulière.

Et la décision 64, deuxième délégation de droit de préemption urbain, c'est pour la parcelle qui correspond au 145/147 avenue Gabriel-Péri. Il s'agit d'un terrain aujourd'hui qui est occupé par deux choses : l'espace auto, garage plus pièces détachées, voilà, et le pavillon d'à côté avec un immense jardin et des très grands arbres. J'aimerais connaître également quel est le projet qui sous-tend l'exercice de ce droit de préemption urbain, sachant que je ne mets pas en cause effectivement le fait qu'on passe par l'EPFIF pour ce genre de chose.

Enfin, dernier sujet : je trouve qu'il y a un dossier qui aurait dû figurer dans les décisions courantes, c'est la publicité qu'il y a sur l'espace jeunesse au titre de la Ville, pour un jeune homme sûrement plein de talent, pour sa première *mix tape*, mais en fait c'est un contrat publicitaire. Alors moi je veux bien parce que je ne sais pas, c'est quoi ? C'est un contrat publicitaire ? Je n'arrive pas à comprendre dans quel cadre... c'est peut-être autre chose. Il y a un partenariat avec lui ? Enfin, on n'a aucune information sur le sujet. On ne sait pas d'où ça sort, on ne sait pas pourquoi. Voilà. Je ne sais pas. Pour le coup, ça me paraît... ça aurait dû figurer dans les décisions courantes.

Mme la Maire : Il y a d'autres remarques ? Monsieur Faravel, je vous invite à aller voir l'administration à la fin sur ce que vous disiez : « il n'y a pas de dossier, il n'y a pas de dossier », pour vérifier les points.

Sur les deux préemptions qui sont faites sur Frères-Bonneff et sur l'avenue Gabriel-Péri, sur les Frères-Bonneff on est sur une mutation d'un foncier sur lequel la Ville n'est pas d'accord et comme on est sur des terrains qui sont juste liés au parking du marché, pour le moment on a préféré plutôt les préempter. Ce sera une réserve foncière. Il n'y a pas de projet déterminé. Par contre il y avait des projets de mutation sur lesquels la Ville n'était pas d'accord. Je crois même qu'il y avait un permis qui a été refusé l'année dernière je crois, ou en tout cas une demande de permis sur des transformations, et je ne sais pas... je n'ai plus le souvenir si c'est allé au bout ou pas sur la procédure permis mais en tout cas, le service avait fait part qu'on n'était pas forcément favorables.

Sur la deuxième préemption, sur le 145 et 147 avenue Gabriel-Péri, donc là c'est des promoteurs qui ont voulu passer en force et acheter à nouveau des terrains et donc, nous n'étions pas d'accord puisque nous avons fixé comme règle que s'il y a un promoteur qui souhaitait une procédure de construction, il devait d'abord venir présenter son projet à la Ville et demander l'avis de la Ville, si la Ville était d'accord, et que s'il devait y avoir un jour un projet, que le projet soit étudié et travaillé en amont avec la Ville, notamment à la fois sur le projet architectural lui-même mais aussi sur le principe de création de services aux Bezonnais, si on devait aller jusqu'au bout du projet.

Là, en l'occurrence, on est face à un promoteur qui n'a pas pris la peine de respecter cette procédure-là et qui a voulu passer en force en achetant ces fonciers de 2 390 mètres carrés à 7 millions d'euros. Et donc, comme on l'a dit clairement, notre volonté ce n'est pas de construire à tout-va. Si on doit construire, on doit construire des projets utiles aux Bezonnais et donc en attendant, on freine la construction quand elle ne nous convient pas par des opérations aussi de préemption. C'est un des outils qui existent, ce n'est pas le seul. Voilà. Donc ça deviendra une réserve foncière détenue par l'EPFIF dans les années à venir. Il y aura certainement peut-être un jour un projet. On verra lequel. À date, à l'heure actuelle, nous n'avons pas de projet et on n'est pas pressés d'en avoir dans l'immédiat. Voilà.

M. Faravel : Merci pour ces informations.

Mme la Maire : Sur l'affiche Omar Syco, c'est un artiste bezonnais qui commence à percer. Avec le service jeunesse, nous avons à cœur de soutenir la jeunesse bezonnaise et les talents bezonnais. Il n'est pas le seul. Il y a différents artistes qu'on a mis en valeur. Je pense par exemple à Zalkia la fois dernière dans les fêtes de Noël, il y en a d'autres artistes bezonnais. Donc la Ville soutient ces artistes et chaque fois qu'elle peut leur donner un coup de pouce, elle les accompagnera. Voilà, c'est dans le cadre d'un projet. Je crois même qu'il va intervenir pour la Fête de la musique, si je ne me trompe pas. En première partie de la Fête de la musique, on aura le droit à d'abord une première partie de la Fête de la musique, à des chansons d'Omar Syco. Donc voilà, c'est un artiste qui commence à percer. Qu'on aime ou qu'on n'aime pas, c'est chacun ses goûts, mais la Ville est derrière sa jeunesse et derrière les artistes qu'elle accompagne. Voilà.

J'espère avoir répondu à toutes les questions. Je crois qu'il y avait... pardon, les pavillons. Oui, Madame Noël. Il y a un pavillon qui a été préempté, il se trouve derrière le Carrefour Contact. Vous savez qu'il y a... comment on appelle ça ? Un périmètre de sursis à statuer sur l'ensemble de ce périmètre, voilà. Donc il y a une préemption faite par l'EPFIF. C'est l'EPFIF qui en est propriétaire. Ce n'est pas la Ville de Bezons. L'EPFIF n'aime pas quand les biens restent vides, qu'ils soient un garage ou qu'ils soient un logement, etc. Pourquoi ? Parce que ça coûte très très cher en termes de surveillance parce que souvent ils doivent payer des agents de sécurité, et donc ils préfèrent mettre en place des conventions, quitte à ce que ce soit sur des tarifs qui peuvent paraître peu chers, donc voilà.

Et donc là, il était question... L'EPFIF est revenu vers nous pour nous dire est-ce qu'on avait des hypothèses de mise à disposition de ce logement ? On avait réfléchi à plusieurs hypothèses à ce moment-là et est arrivée une situation d'urgence puisqu'il y a eu entre-temps le séisme en Turquie. Je ne sais pas si vous vous souvenez, il y a quelques mois de ça, un grave séisme s'était produit en Turquie. Et une jeune Bezonnaise qui s'était mariée avec un Turc vivait dans cette ville qui était l'épicentre du séisme. Ils ont été rapatriés par la France en urgence. Ils ont tout perdu. Mais quand je dis tout perdu, vraiment tout perdu. D'ailleurs ils ont échappé à la mort. Ils ont perdu leurs pièces d'identité, leurs biens, leur patrimoine, leur vie professionnelle.

Donc ils ont été rapatriés et ils sont venus à la municipalité pour faire part de leurs difficultés, donc la Ville les a accompagnés rapidement pour déjà avoir des papiers d'identité, et à ce moment-là ils étaient sans logement. Et donc la Ville en a profité, a demandé à l'EPFIF de leur louer ce logement-là avec un bail précaire, en attendant que leur situation personnelle soit stabilisée. C'est une famille qui est traumatisée, qui n'envisage plus dans l'immédiat de retourner en Turquie et qui ont un certain nombre de difficultés par rapport à ce traumatisme et ce grave séisme qui a eu lieu. Ils nous ont montré les images de leur logement complètement détruit, c'est vraiment des images horribles. Donc voilà.

La Ville a joué son rôle pour les accompagner et donc voilà un petit peu comment ça s'est fait. C'était un pur hasard puisqu'au départ, la maison devait être utilisée pour un accueil de repos pour les services municipaux, pour certains agents quand ils sont en astreinte et qu'ils avaient besoin de repos. Donc c'était ça, la proposition. Et puis voilà, est arrivée cette situation d'urgence.

Pour votre information, la Ville ne détient pas forcément de logement et elle n'a plus vraiment de logements disponibles et donc, pour passer par les procédures de demande de logement social, etc., il y a des critères d'ancienneté, la procédure est beaucoup plus longue. Aujourd'hui, ils sont logés là et l'idée c'est de les accompagner dans quelques mois par la suite pour stabiliser leur vie personnelle et familiale. Voilà.

On passe à la suite ? Je crois qu'il y avait une question de Monsieur Roullier. Monsieur Roullier, voulez-vous bien nous lire votre question s'il vous plaît ?

M. Roullier : Madame la Maire, un important projet de construction est en cours de consultation publique sur les anciens jardins collectifs rue Albert-Ier. Ce projet, dit « Les Jardins d'Albert Ier », est particulièrement dense. Il comprend plus de 19 000 mètres carrés de constructions sur 12 000 mètres

carrés de terrain, et atteint 19 mètres de haut. Il bétonne donc en totalité le dernier espace naturel de la ville.

Vous arguez que c'est le seul moyen de financer un groupe scolaire. Or, il est rare que les groupes scolaires soient financés par les promoteurs immobiliers. Les groupes scolaires Louise-Michel, Karl-Marx ou Paul-Vaillant-Couturier n'ont pas été construits par des promoteurs. Il est rare également que les groupes scolaires soient confinés au rez-de-chaussée des constructions des promoteurs. Nos enfants n'ont-ils pas le droit à un bâtiment qui leur soit dédié en totalité ?

Sur le plan financier, il apparaît également que de nombreux logements à caractère social sont exonérés de taxe foncière, ce qui aura un coût en termes de finances pour la Ville. Beaucoup d'autres solutions étaient possibles. Pourquoi ne pas faire un emprunt sur 30 ou 50 ans pour financer l'école ? Pourquoi ne pas avoir fait de la préservation d'un espace vert l'objectif numéro 1 de ce projet d'aménagement ?

Mme la Maire : Monsieur Roullier, j'ai écouté attentivement votre question et il me semble important d'y répondre en commentant point par point les remarques que vous faites et en y apportant des éléments techniques que visiblement vous ne maîtrisez pas.

Je cite : « Un important projet de construction est en cours de consultation publique sur les anciens jardins collectifs rue Albert-ler. Ce projet, dit "les jardins Albert ler", est particulièrement dense. Il comprend plus de 19 000 mètres carrés de construction sur 12 000 mètres carrés de terrain et atteint 19 mètres de haut. Il bétonne donc en totalité le dernier espace naturel de la ville. »

L'idée d'un bétonnage intégral d'un espace naturel est totalement inexacte. Plus de 30 % des 12 000 sont actuellement construits et une partie importante est composée de zones de stockage, de dépôts de serres en ruine et d'amas de graviers. De plus, une partie de la parcelle nécessite une dépollution importante, vous le savez déjà. Sur ces 12 000 mètres carrés, seulement 3 800 mètres carrés relèvent des jardins familiaux, soit 30 %, et le parc prévu à cet effet, puisqu'il y a un parc et un espace vert, compensera cette partie-là.

Je continue votre texte. Je cite : « Vous arguez qu'il est le seul moyen de financer un groupe scolaire. Or, il est rare que les groupes scolaires soient financés par les promoteurs immobiliers. Les groupes scolaires Louise-Michel, Karl-Marx ou Paul-Vaillant-Couturier n'ont pas été construits par les promoteurs. »

Les groupes scolaires dont vous parlez ont été construits il y a bien des décennies, dans des conditions de coût de terrains et de construction très différents de ceux d'aujourd'hui. Comparaison n'est donc pas raison, Monsieur Roullier. Par ailleurs, c'est la Ville qui va acheter et sera propriétaire des espaces qui seront aménagés par la municipalité pour la réalisation de l'école. Ces dépenses seront compensées en partie par la taxe d'aménagement dont c'est le rôle de participer au financement des équipements publics. Voilà donc l'enjeu : une école, un centre de loisirs, un parc ouvert aux Bezonnais, une résidence intergénérationnelle, un cabinet médical, une salle associative.

Poursuivons la lecture de votre question. « Il est rare également que les groupes scolaires soient confinés au rez-de-chaussée de constructions des promoteurs. »

Tout d'abord, de nombreuses Villes réalisent aujourd'hui leurs équipements scolaires de cette façon. Notamment dans les Hauts-de-Seine, qu'on prend souvent comme exemple, et je peux vous donner certaines villes, comme à Suresnes, Courbevoie, etc. C'est une méthode intelligente pour à la fois préserver les finances publiques et répondre aux obligations environnementales d'éviter autant que possible d'artificialiser les sols.

Ensuite, utilisez des mots exacts au lieu de tenter d'inquiéter les familles, Monsieur Roullier. Cette école ne sera pas confinée puisque contrairement aux groupes scolaires de notre ville, elle donnera

directement sur un parc. La cour oasis permettra aussi de participer à la construction des bâtiments qui répond aux exigences environnementales.

Vous dites ensuite : « Nos enfants n'ont-ils pas droit à un bâtiment qui leur soit dédié en totalité ? »

Monsieur Roullier, ils ont surtout un droit, celui à une école. Depuis que nous sommes arrivés en responsabilité, il a fallu ouvrir 29 classes, dont la plupart en modulaires, pour répondre aux besoins totalement sous-évalués sous la précédente mandature mais aussi des centres de loisirs et des salles destinées aux activités éducatives, et ce n'est pas faute de l'avoir appelé et alerté dès 2017 avec Monsieur Cuvillier quand on était élus à ce moment-là. C'est donc ça le premier droit pour nos enfants et le premier devoir d'une commune : une école, Monsieur Roullier. Et bien entendu, ce bâtiment est totalement autonome, répondant aux exigences de l'Éducation nationale, puisque nous travaillons avec eux, et donc intégralement dédiée aux enseignants et leurs élèves, avec une entrée uniquement affectée à l'école.

Je poursuis vos propos sur le plan financier. « Il apparaît également que de nombreux logements à caractère social seront exonérés de taxe foncière, ce qui sera coûteux à terme pour les finances de la Ville. Beaucoup d'autres solutions étaient possibles : pourquoi ne pas faire un emprunt sur 30 ou 50 ans pour financer l'école ? »

Comme d'habitude, d'abord vous commencez par attaquer le logement social et vous oubliez de préciser quand même – ça c'est quand même de la mauvaise foi – que ce projet est équilibré, avec aussi de l'accession à la propriété, du locatif libre, de l'accession sociale à la propriété et une résidence intergénérationnelle. Donc on est loin de ce que vous dites. Les milliers de Bezonnais en attente d'une réponse à cette problématique cruciale de trouver un toit, que ce soit pour démarrer dans la vie, pour devenir propriétaires ou pour envisager une retraite dans notre ville, apprécieront toute l'attention que vous portez à leurs difficultés, Monsieur Roullier.

Ce qui est le plus désolant, Monsieur Roullier, c'est l'obligation dans laquelle je suis de relever votre méconnaissance des questions fiscales et financières d'une collectivité. Lorsque je suis arrivée en responsabilité, la Ville était dans une situation financière inquiétante et depuis trois ans, je travaille avec mon adjointe aux finances et les services à redresser cette situation – ce que vous auriez pu constater si vous aviez été présent à l'examen du budget lors du dernier Conseil municipal que vous avez séché.

Pour un montant entre 30 et 50 ans, vous aurez le plus grand mal, surtout aujourd'hui, à trouver une banque pour vous prêter autant d'argent. En général, la moyenne se situe entre 20 et 25 ans pour un projet d'école. La Banque des territoires est l'une des seules à proposer des prêts au-delà de 30 ans, indexés sur le livret A. Les taux sont aujourd'hui sur 30 ans, aussi, entre 3,60 % et 4,50 %. Ils seront prochainement en augmentation.

Votre proposition serait une catastrophe financière pour la collectivité. Il faut envisager, écoutez bien, une dépense entre 15 et 20 millions d'euros pour réaliser un groupe scolaire. En moyenne, on compte 800 000 à 900 000 euros par classe tout équipée. Donc vous faites le compte, vous multipliez par le nombre de salles et vous avez le coût de la construction. Sans compter la difficulté de trouver les 5 000 mètres carrés de terrain – pardon, pour construire l'école –, et donc ça représente une somme, un prix au mètre carré sur Bezons qui est minimum de 6 millions d'euros, soit une dépense totale pour la construction d'une école aujourd'hui sur Bezons la même que celle qu'on propose aujourd'hui. On est à 25 millions d'euros de base, et à l'arrivée sur 30 ans il faudra donc ajouter près de 15 millions d'euros d'intérêts, soit une dépense de près de 40 millions.

Pour la taxe foncière sur les logements sociaux, l'exonération de 15 à 30 en fonction du mode de financement est aujourd'hui compensée dans un objectif de relance de construction des logements sociaux. L'État compense aux communes intégralement la taxe foncière sur les nouveaux logements sociaux durant une période de 10 ans. Ce dispositif est valable sur les logements agréés du 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2026.

Enfin, vous concluez : « Pourquoi ne pas avoir fait de la préservation d'un vaste espace vert l'objet numéro 1 de ce projet d'aménagement ? »

C'est tout justement ce que nous faisons, Monsieur Roullier. Ce projet comporte un parc de 2 405 mètres carrés, ouvert à tous les riverains, contrairement à aujourd'hui, puisqu'aujourd'hui nous avons comptabilisé à peine 25 personnes qui utilisent ces espaces. La cour oasis représente 1 800 mètres carrés et avec les jardins privatifs, la surface d'espaces verts totale sera de 8 365 mètres carrés dont 6 531 mètres carrés de pleine terre. Pour rappel, la surface des jardins partagés aujourd'hui est de 3 800 mètres carrés. Sur l'ensemble du projet, le bénéfice arboricole sera de 17 arbres supplémentaires.

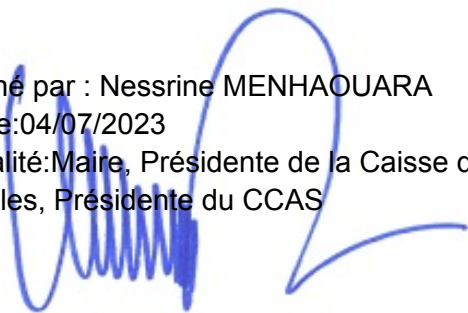
Je conclurai simplement en indiquant que les services publics sont une priorité pour la majorité municipale, et que ce projet permet de réaliser une école, un centre de loisirs, une résidence intergénérationnelle, une salle associative et un cabinet médical, sans compter un parc public, véritable lieu de respiration pour ce quartier qui n'en a pas.

Voilà les faits, Monsieur Roullier, et loin de la caricature que vous comme d'autres relayez sur les réseaux sociaux, ce projet est responsable écologiquement, essentiel socialement, et surtout utile à une majorité de Bezonnais. Je vous remercie.

La séance du Conseil municipal est terminée. Je vous invite à participer au prochain Conseil municipal du 9 juin, qui sera porté essentiellement sur la désignation des grands électeurs pour les élections sénatoriales, comme je l'ai indiqué en introduction. Je vous remercie, et à bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h43.

Signé par : Nessrine MENHAOUARA
Date:04/07/2023
Qualité:Maire, Présidente de la Caisse des Ecoles, Présidente du CCAS



Signé par : Gilles REBAGLIATO
Date:05/07/2023
Qualité:Adjoint au Maire

